



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

UN TERRITOIRE DE CONTRASTES ET DE CONTRAINTES

Les activités industrielles, fortement développées sur le territoire, s'accompagnent de zones de risques technologiques au contact direct des zones urbaines de Péage-de-Roussillon, de Roussillon et de Salaise-sur-Sanne, limitant ainsi les capacités d'extension et de densification. Des plans de prévention des risques sont établis pour ces entreprises (11 établissements classés SEVESO seuil haut et 1 classé seuil bas). La présence de la centrale nucléaire de Saint-Maurice l'Exil génère également certaines précautions vis-à-vis du développement de l'urbanisation.

Outre ces entreprises à risque, le territoire est également traversé par de nombreuses canalisations de matières dangereuses (produits chimiques, hydrocarbures, gaz, électricité) générant des zones de servitudes contraignantes, notamment au droit de Salaise-sur-Sanne.

A ces risques industriels s'ajoutent des risques naturels, notamment liés à l'expansion des crues du Rhône et de ses affluents. Les plans de prévention des risques établissent des zones inconstructibles au contact du Rhône à Sablons, de la Sanne à Salaise, du Dolon à Chanas et du ruisseau des Claires à Saint-Rambert-d'Albon. Ces champs d'expansion des crues sont à préserver même s'ils génèrent d'importantes contraintes de développement pour ces communes.

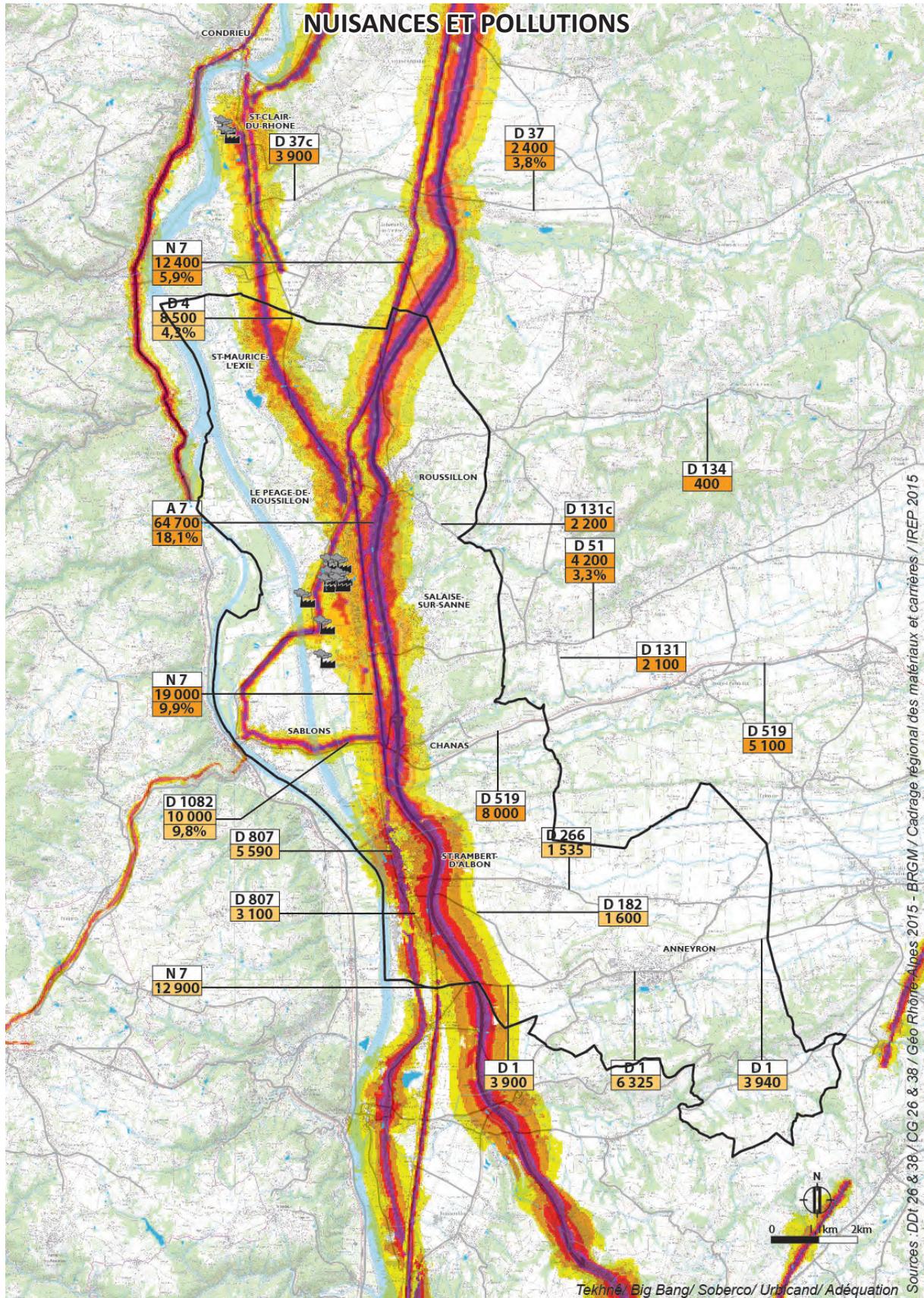
Par ailleurs, le faisceau d'infrastructures routières (l'autoroute A7 accueille entre 60 000 et 100 000 véhicules/jour entre Vienne et Roussillon et la RN7 supporte un trafic d'environ 20 000 véhicules/jour entre Vienne et Roussillon) et ferroviaires, traversant le continuum urbain de l'agglomération, génère d'importantes nuisances acoustiques au contact des habitations. L'ensemble des communes, à l'exception d'Anneyron, est concerné par ces nuisances qui limitent l'attractivité de ces secteurs.

Enfin, les nombreuses industries et les infrastructures routières sont à l'origine d'importantes émissions de polluants atmosphériques, dans un contexte de forte exposition de la population. Les stations de surveillance de la qualité de l'air mettent en évidence des dépassements des seuils pour le dioxyde d'azote (NO₂) notamment.

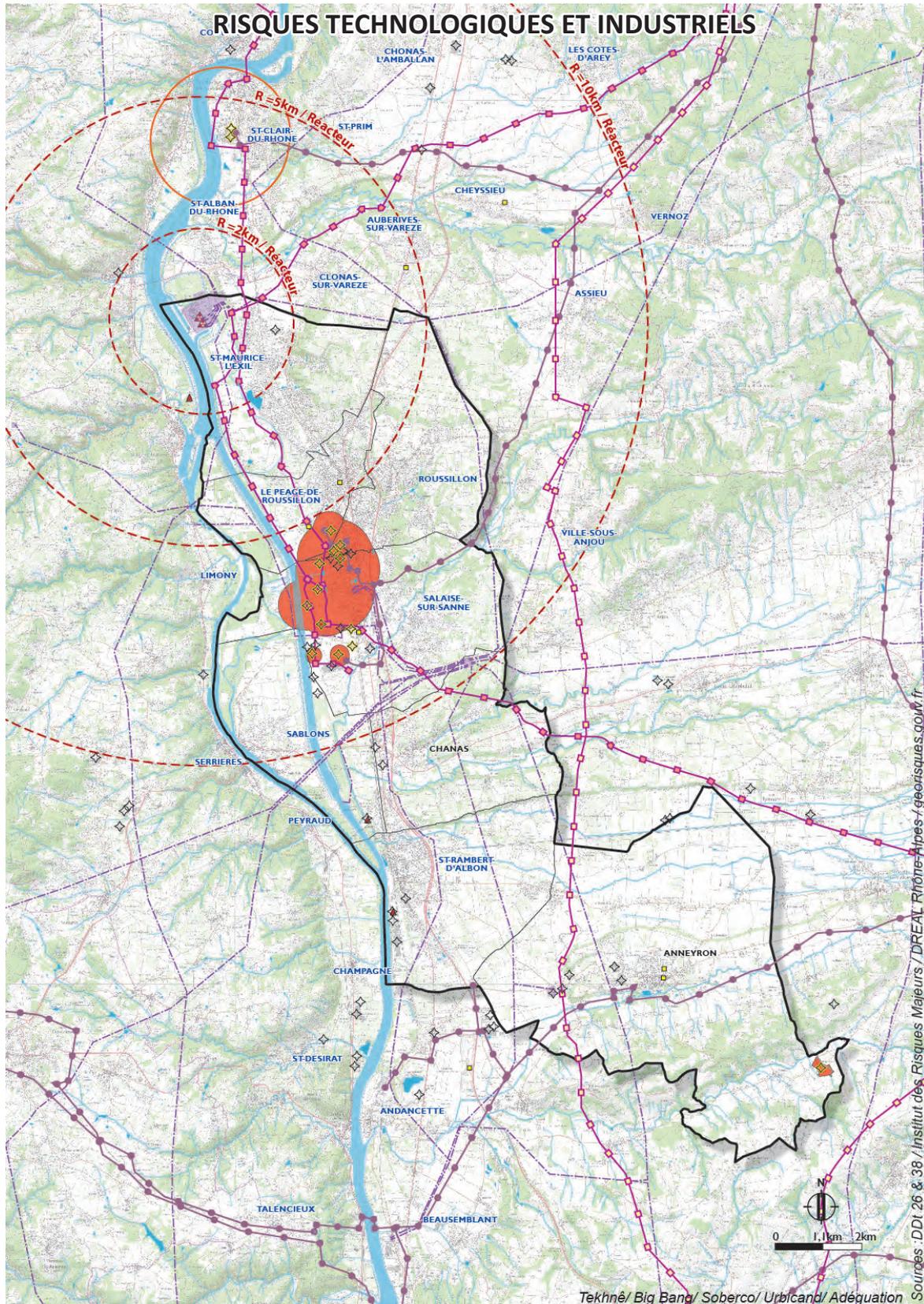
L'exposition des habitants aux différents risques, nuisances et pollutions est relativement importante du fait de la concentration de ces contraintes au cœur même de l'agglomération, où la densité de population est la plus importante. Les niveaux d'exposition diffèrent ainsi selon le secteur du territoire et font apparaître des contrastes entre le cœur de l'agglomération (branchée sur son axe RN7) et sa périphérie.



2.4 Définir les limites d'un territoire



2.4 Définir les limites d'un territoire



Risques technologiques et industriels

- Périmètre SAARRA
- Communes

Risque nucléaire :

- Réacteur
- Plan Particulier d'Intervention

Risque technologique :

- Seveso
- PPRT approuvé
- PPRT Périimètre d'étude
- ICPE non Seveso

Risque industriel :

- Canalisation d'hydrocarbures
- Canalisation de produits chimiques
- Canalisation de gaz
- Ligne électrique HT / Poste électrique
- Site pollué (Basol)
- Ancien site industriel (Basias)
- Rupture de barrage



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION

La forte expansion de l'agglomération ces dernières années s'est réalisée au détriment des espaces agricoles et de l'armature écologique et paysagère du territoire, repoussant les limites de l'urbanisation au-delà des structures naturelles et géophysiques et en atténuant par conséquent les marqueurs identitaires progressivement.

Aujourd'hui, les limites de l'urbanisation sont confrontées à d'importantes contraintes (zones de risques naturels ou technologiques), notamment au nord du territoire, et les secteurs potentiellement mobilisables au sein du tissu bâti sont peu attractifs du fait des nuisances et du cadre de vie peu valorisé. En revanche, la partie sud du territoire présente peu de contraintes et la pression urbaine à venir pourrait avoir d'importantes conséquences en matière de consommation des espaces agricoles et de modification des perceptions paysagères.

Face aux enjeux de développement économique et résidentiel et aux nombreuses contraintes limitant les possibilités d'extension, la stratégie de développement de l'agglomération va devoir définir ses nouvelles limites tout en réorientant ses efforts dans la réhabilitation du tissu bâti existant ; travail déjà amorcé, mais à renforcer selon un projet structuré à l'échelle de l'agglomération.

L'EAU, UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE

La vallée du Rhône et sa nappe alluviale constituent une ressource en eau majeure, assurant de nombreux usages : l'alimentation en eau potable des territoires limitrophes (mais venant également au secours de territoires de plus en plus éloignés de la vallée), les besoins d'irrigation, les prélèvements pour l'industrie et les besoins pour les milieux naturels (milieux humides et aquatiques de la vallée).

De nombreux captages servant à l'alimentation en eau potable sont recensés sur l'agglomération. Certains périmètres de protection rapprochés et éloignés sont au contact de zones urbaines ou couvrent directement des zones urbanisées. Des zones stratégiques pour la ressource en eau future sont également recensées au droit de l'île de la Platière, mais également dans les vallées du Bancel et de l'Argentelle.

Ces espaces stratégiques pour la ressource en eau actuelle et future sont à préserver en maintenant une occupation des sols compatible avec les usages définis. Ils participeront par conséquent à la délimitation des limites à contenir dans le cadre du développement de l'agglomération.

La nappe alluviale du Rhône court-circuitée de la plaine de Péage-de-Roussillon est identifiée en situation de déséquilibre quantitatif par le SDAGE. Une dégradation de l'état des milieux naturels superficiels à grand potentiel écologique (forêt alluviale de la réserve naturelle de la Platière) est observée en raison de l'abaissement du niveau de la nappe alluviale.

Une étude, portée par le SMIRCLAID (Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône court circuité Loire Ardèche Isère Drôme), visant à maintenir le niveau de la nappe et garantir les besoins du milieu ainsi que les usages a mis en évidence que les prélèvements actuels sur la nappe phréatique ne serait pas compatibles avec le maintien d'un bon fonctionnement des milieux superficiels (multiples rôles de la forêt alluviale : épuration de l'eau, rétention des crues, support de biodiversité).



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

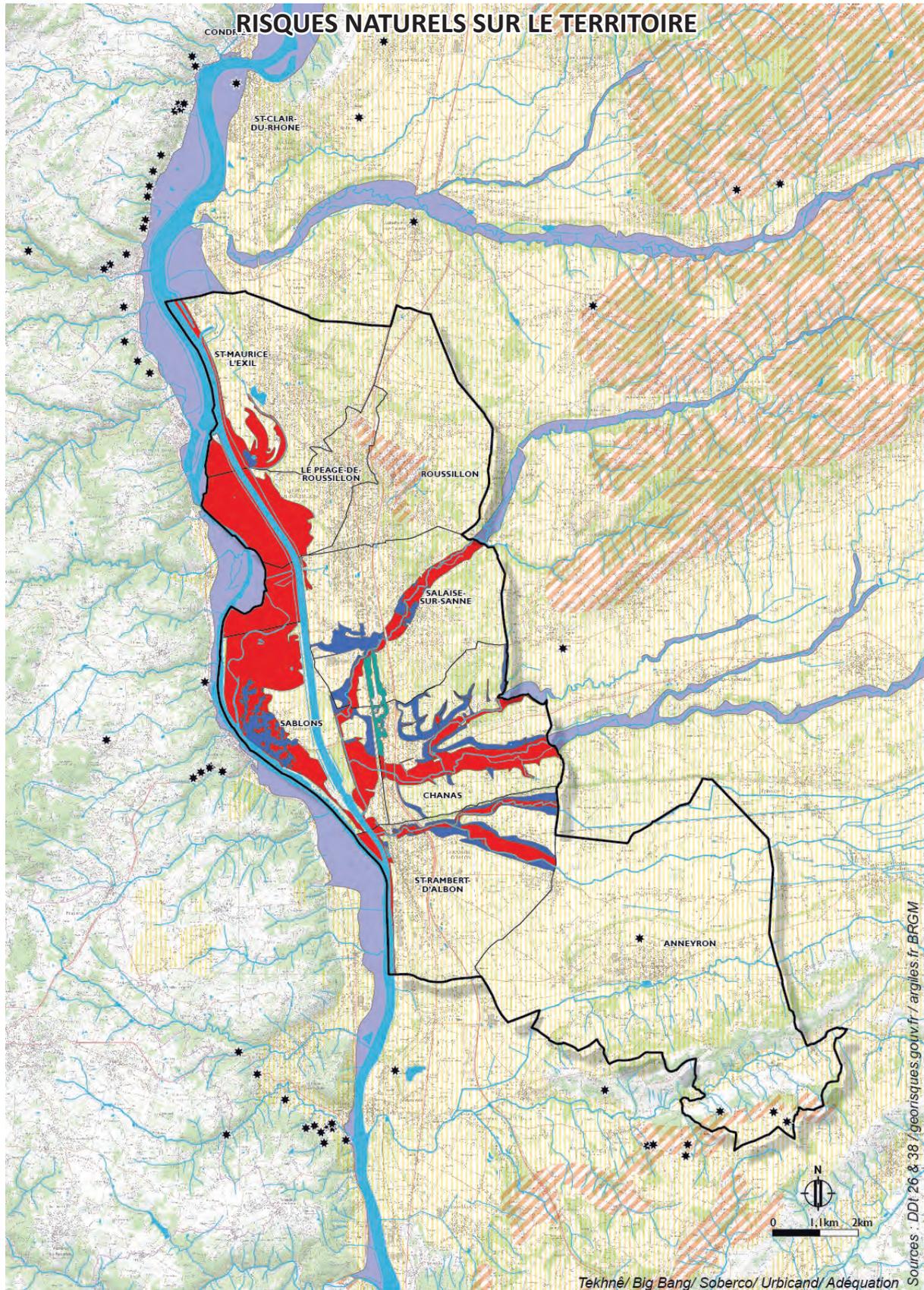
Deux objectifs sont à atteindre au regard des enjeux environnementaux et de développement du territoire :

- maintenir le niveau de la nappe au regard des enjeux associés à la qualité des milieux naturels. Pour cela, différentes réponses techniques sont possibles et concernent notamment, mais pas seulement, la gestion des prélèvements ;
- assurer les besoins en eau nécessaires au développement du territoire : des économies d'eau sont à trouver pour les différents usages (eau potable, industrie, agriculture) afin de satisfaire les nouveaux besoins, qui devront également être minimisés. D'un point de vue quantitatif, la conciliation des différents usages de la ressource en eau nécessite de mettre en place une vigilance approfondie, d'autant plus que le développement envisagé sur la zone Inspira engendrera potentiellement de nouveaux prélèvements d'eau, dans un contexte national de gestion de la rareté de la ressource.

L'étude propose ainsi de définir des équilibres à maintenir en termes quantitatif, qui nécessiteraient alors une adaptation des prélèvements pour l'industrie, l'eau potable et l'agriculture et la recherche de solutions (augmentation des débits réservés, interconnexions, etc.).



2.4 Définir les limites d'un territoire



Risques naturels

- ▭ Périmétre SAARRA
- ▭ Communes
- ▬ Réseau hydrographique

PPRi communes concernées :

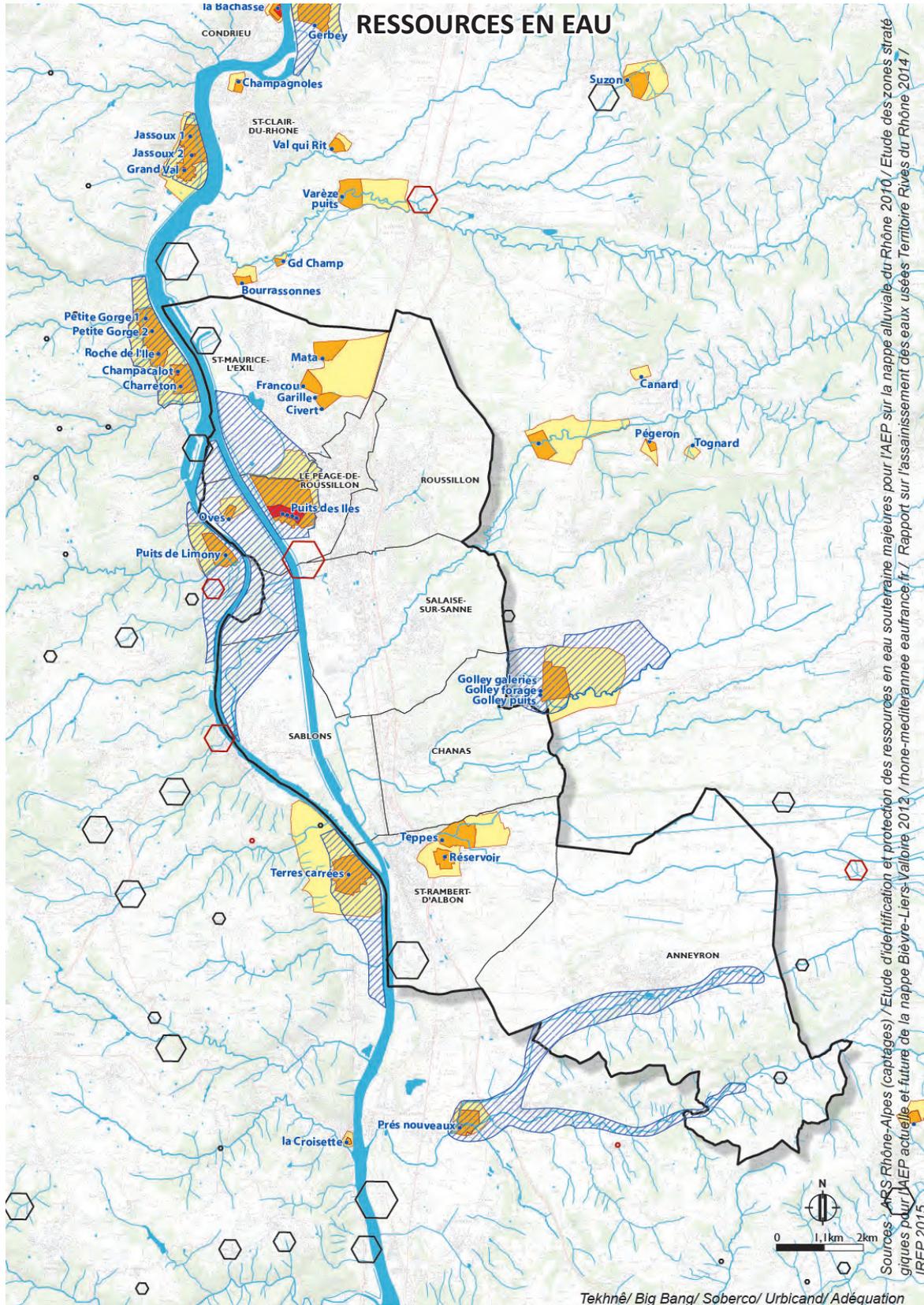
- Zone rouge inconstructible
- Zone bleue soumise à des conditions particulières
- Zone d'aléa inondation soulevée par le futur PPRi
- Autre PPRi

Risque de Retrait-Gonflement des argiles :

- ▨ Aléa moyen
- ▨ Aléa faible
- ★ Risque de mouvements de terrain localisé



2.4 Définir les limites d'un territoire



Ressources en eau

- Périmètre SAARRA
- Réseau hydrographique
- Captage AEP
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Zone stratégique pour la ressource en eau potable

Station d'épuration - Capacité en eq/hab.:

- 0 à 25 000
- de 1 000 à 10 000
- de 500 à 1 000
- de 200 à 500
- < 200
- Station présentant un dysfonctionnement et/ou en limite de capacité



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

UNE URBANISATION À MAÎTRISER

Le territoire a connu ces dernières années une évolution urbaine importante qui s'est notamment traduite par une artificialisation des surfaces. Entre 2000 et 2015, 785 ha ont ainsi été artificialisés dont 340ha uniquement dédiés à l'habitat.

Entre 2000 et 2015, les opérations urbaines sont sorties avec une densité moyenne de 12 logts/ha, ce qui est largement en-dessous des objectifs du Scot, fixés entre 30 et 40 logt/ha.

Pour tenir les objectifs actuels du Scot en termes de rythme de construction (entre 12 000 et 13 000 habitants supplémentaires entre 2015 et 2040), les **besoins en logements sont estimés entre 10 400 et 10 500 à l'horizon 2040.**

Pour répondre au défi démographique, les communes projettent à travers leur document d'urbanisme un certain nombre de zones de développement à plus ou moins long terme. D'après l'analyse des POS et PLU en vigueur au 1er janvier 2016*, le consortium des huit communes possède les surfaces foncières suffisantes pour répondre aux besoins de la croissance.

*Exception pour la commune d'Anneyron où l'analyse foncière a pris en considération le PLU du 27 octobre 2010 annulé, plus proche en terme d'intentions foncières que le POS en vigueur.

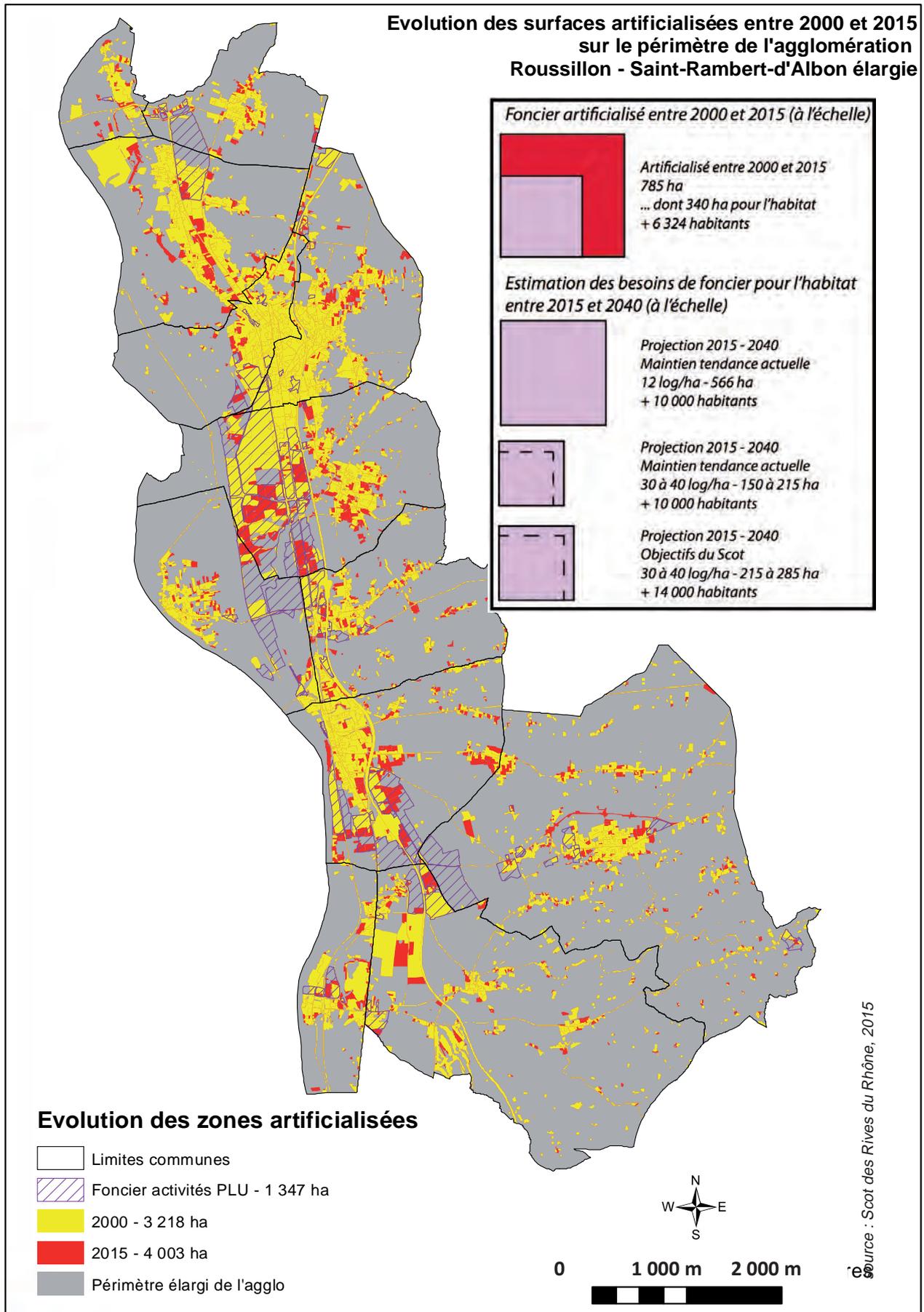
BESOIN DE DÉVELOPPEMENT DU SAARRA ENTRE 2015 À 2040

SOURCE : URBICAND, 2016

Commune	Estimation des besoins en logement	Densité moyenne lgt/ha	Estimation des besoins fonciers
Anneyron	1 022	30	34
Chanas	622	30	21
Le Peage de Roussillon	1 732	40	43
Roussillon	2 084	35	60
Sablons	590	30	20
Salaise sur Sanne	1 136	30	38
St Maurice l'Exil	1 593	30	53
St Rambert d'Albon	1 671	35	48
Surface Total	10450		316,0



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité





2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

DES CAPACITÉS FONCIÈRES SUFFISANTES

La méthode de recensement du gisement foncier de l'agglomération s'est, dans un premier temps, appuyé sur les tènements susceptibles d'être urbanisés dans le cadre des documents d'urbanisme en vigueur à partir :

- du recensement du foncier urbanisé (U) et à urbaniser (AU) à destination de l'habitat dans les documents d'urbanisme,
- du recensement du foncier urbanisé (U) et à urbaniser (AU) à destination mixte habitat/activités économiques dans les documents d'urbanisme,
- de la délimitation des enveloppes urbaines et du potentiel de densification parcellaire.

Puis à partir d'une photo aérienne datant de 2015, une analyse fine des capacités de densification a été réalisée dans les zones urbanisées (U) à vocation principale d'habitat. La méthode d'analyse s'est basée sur :

- la création d'un buffer* de 13m autour des constructions d'habitations existantes et un buffer de 40m pour les bâtiments d'activités,
- le recensement des parcelles non bâties,
- l'analyse par photocomparaison entre le potentiel théorique et l'occupation réelle.

* buffer : aire de délimitation autour d'un objet géographique dans un rayon précis

Enfin, l'ensemble des capacités foncières recensées a été croisé avec les contraintes du territoire. Trois typologies de secteurs ont été mises en évidence :

- les secteurs inconstructibles (zones soumises à de fortes contraintes environnementales / cf. p84) ;
- les secteurs constructibles sous conditions (zones sensibles / cf. p84) ;
- les secteurs constructibles (sans contraintes particulières).

Pour approfondir le recensement, les fonciers constructibles ont été soumis à l'expertise des élus communaux lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés en septembre 2016. Ces entretiens ont permis de hiérarchiser le foncier de la manière suivante :

- les gisements à exclure (difficulté de desserte, rétention foncière, densification par division parcellaire...);
- les gisements construits entre 2015 et septembre 2016 ;
- les gisements en cours d'aménagement ;
- les tènements de foncier libres destinés à l'urbanisation ;
- les capacités de mutation et de renouvellement urbain.

Toutefois, le relevé final ne prend pas en compte les logements vacants et certaines données manquent pour quantifier au plus juste les capacités de développement final.

Après reprise des éléments, un second traitement cartographique a permis d'affiner les potentiels fonciers sur le secteur.

D'après l'analyse commune par commune, on constate que l'agglomération dispose d'un **foncier constructible de 295ha en 2015** en matière de logements pour répondre aux objectifs de la révision du SCOT (2015-2040). Entre 2015 et 2016, 4,6ha ont déjà été consommés. **Les surfaces dédiés à l'urbanisation d'activités économiques représentent 358ha.**

Ce potentiel correspond quasiment aux besoins estimés de l'agglomération à l'horizon 2040 (316ha) alors que les documents d'urbanisme communaux visent un développement à 10-15 ans.

La décomposition est disponible dans le tableau en pièce jointe.



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

RÉPARTITION DES CAPACITÉS FONCIÈRES DU TERRITOIRE EN 2016

SOURCE : URBICAND, 2018

Commune	Surface				
	Construit	En cours d'aménagement	Foncier libre habitat	Potentiel de renouvellement urbain	Foncier libre activité
Anneyron	0,3	3,5	25,8	2,6	81,6
Chanas	0,7	2,7	17,3	0,3	8,5
Le Peage de Roussillon	0	1,1	28,0	4,8	0,5
Roussillon	0	9,6	39,2	22,1	4,4
Sablons	1,3	0,0	22,2	0,0	94,2
Salaise sur Sanne	0,0	2,7	25,3	0,6	56,8
St Maurice l'Exil	1,6	9,6	31,6	6,1	26,0
St Rambert d'Albon	0,7	12,3	22,4	5,2	86,0
Surface Total	4,6	41,6	211,7	41,7	358,1

ANALYSE COMPARATIVE DES BESOINS ET CAPACITÉS FONCIÈRES DU TERRITOIRE EN 2015

DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCOT 2015-2040, LES OBJECTIFS SONT FIXÉS À PARTIR DE 2015

SOURCE : URBICAND, 2016

Commune	Estimation des besoins fonciers (2015-2040)	Capacité foncière disponible en 2015	Différence entre les capacités disponible en 2015 et les besoins fonciers	Capacités foncières disponible en 2016
Anneyron	34	32,1	-1,9	31,8
Chanas	21	21,0	0,3	20,3
Le Peage de Roussillon	43	33,9	-9,4	33,9
Roussillon	60	70,9	11,3	70,9
Sablons	20	23,5	3,8	22,2
Salaise sur Sanne	38	28,6	-9,2	28,6
St Maurice l'Exil	53	49,0	-4,1	47,4
St Rambert d'Albon	48	40,7	-7,1	40,0
Surface Total	316,0	299,6	-21,0	295,0



2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

UNE RÉPARTITION INÉGALE DES CAPACITÉS FONCIÈRES

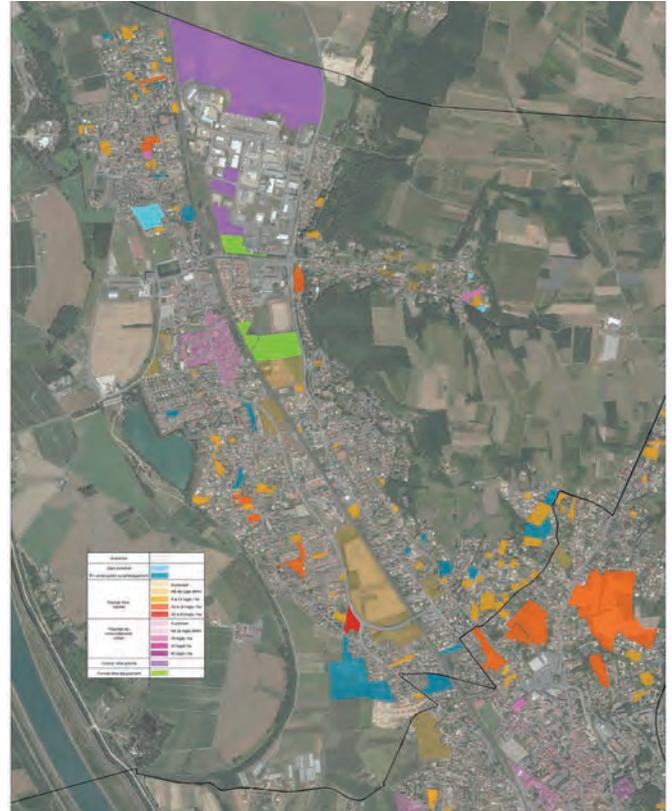
D'après la synthèse cartographique de ces données, on constate que **la localisation des gisements fonciers destinés à l'habitat reste essentiellement en périphérie des espaces urbanisés, axes principaux de l'agglomération et lieux d'intensité**, ce qui questionne la stratégie d'agglomération en cours de réflexion.

Les capacités de renouvellement du tissu urbain se situent principalement sur la commune de Saint-Rambert d'Albon. A proximité de la gare, plusieurs tènements en friche peuvent participer à la densification de la gare Sud de l'agglomération, contrairement à la gare de Péage-de-Roussillon où la dureté foncière est importante. Son rôle dans le schéma d'aménagement de l'agglomération devient, par conséquent, stratégique.

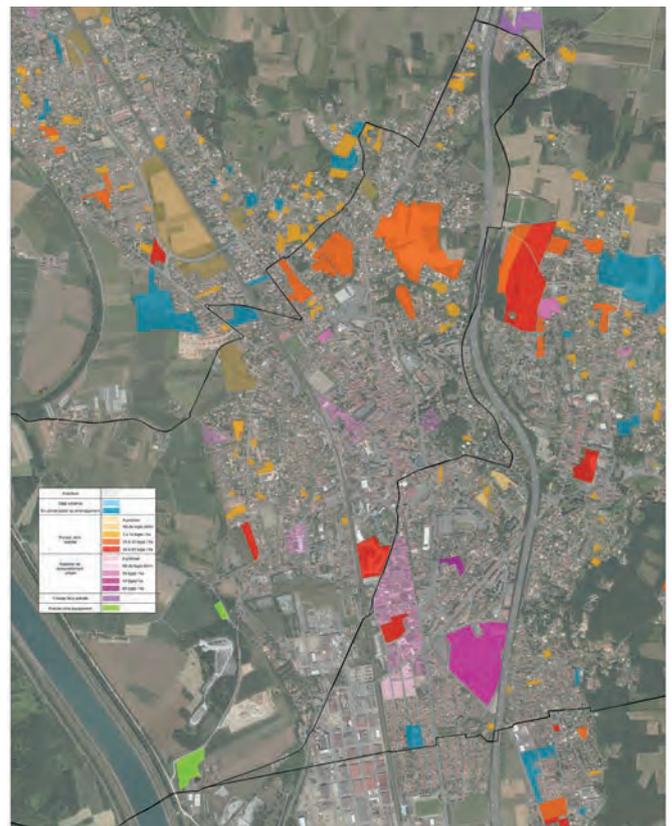
Enfin, une large proportion du foncier libre est dédié aux activités économiques. Sur l'ensemble des 8 communes, l'agglomération dispose d'environ 410 ha. Cette ressource foncière soulève des questionnements. Une partie de cette ressource ne pourrait-elle pas être reconvertie en zones à vocation d'habitat ou mixtes dans les zones stratégiques :

- autour de la gare de Salaise-sur-Sanne ?
- le long de la RN7 : vers une mixité fonctionnelle de la zone commerciale ?

CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À SAINT-MAURICE-SUR-EXIL ; SOURCE : URBICAND, 2016



CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À PÉAGE-DE-ROUSSILLON ; SOURCE : URBICAND, 2016

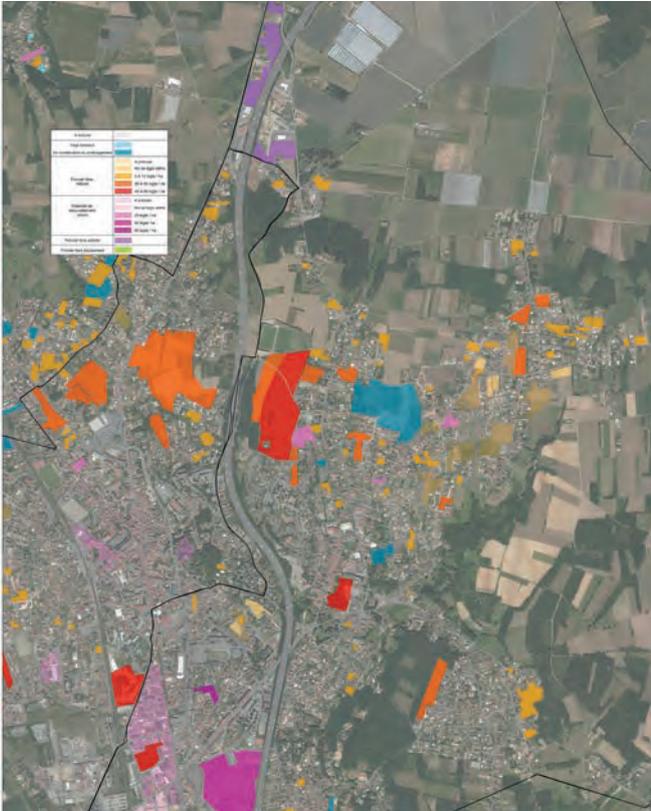




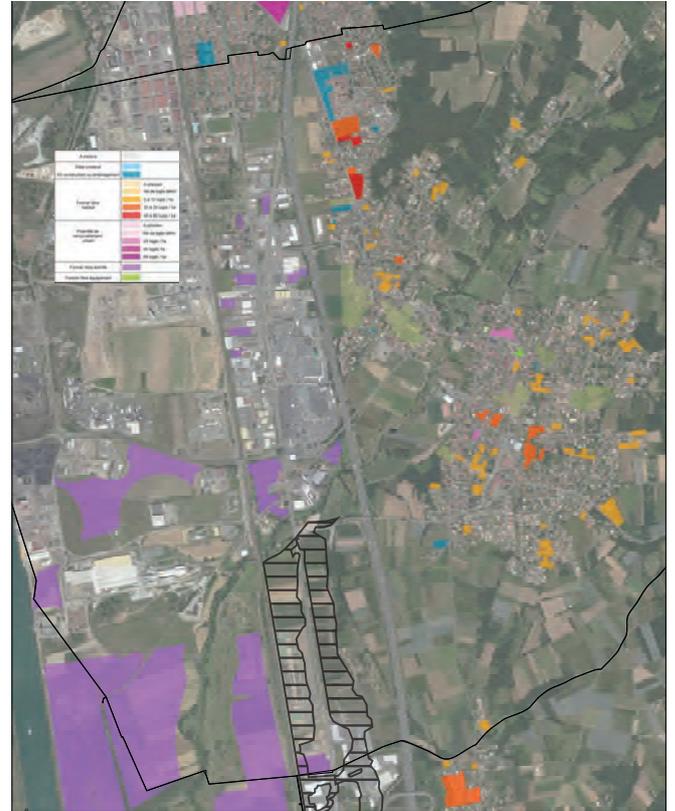
2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À ROUSSILLON

SOURCE : URBICAND, 2016

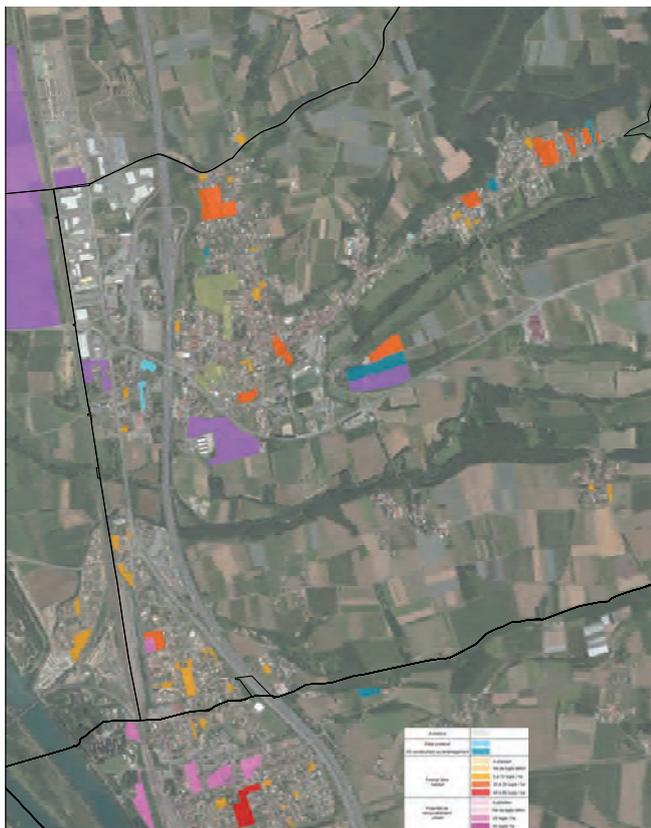


CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À SALAISE-SUR-SANNE ; SOURCE : URBICAND, 2016



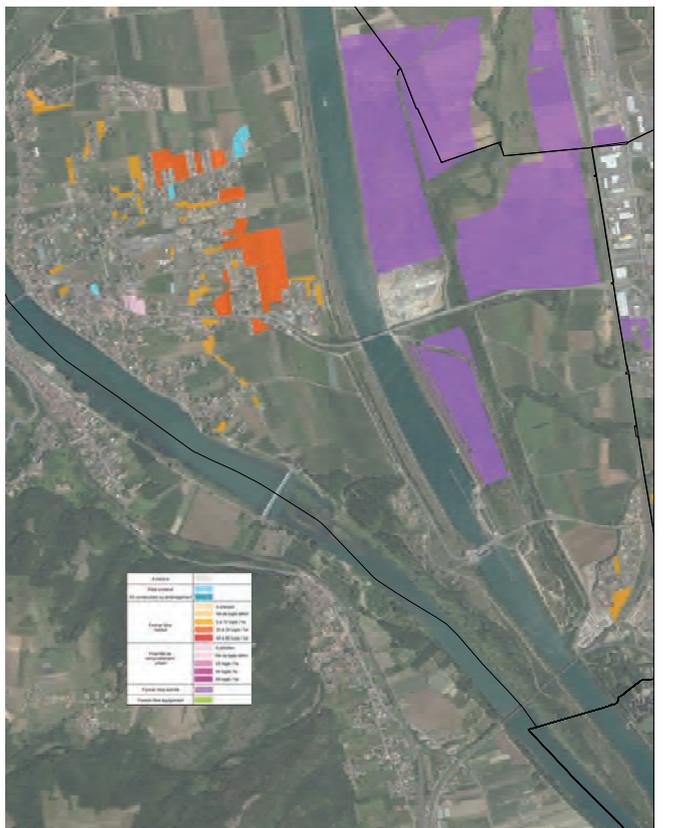
CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À CHANAS

SOURCE : URBICAND, 2016



CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À SABLONS

SOURCE : URBICAND, 2016

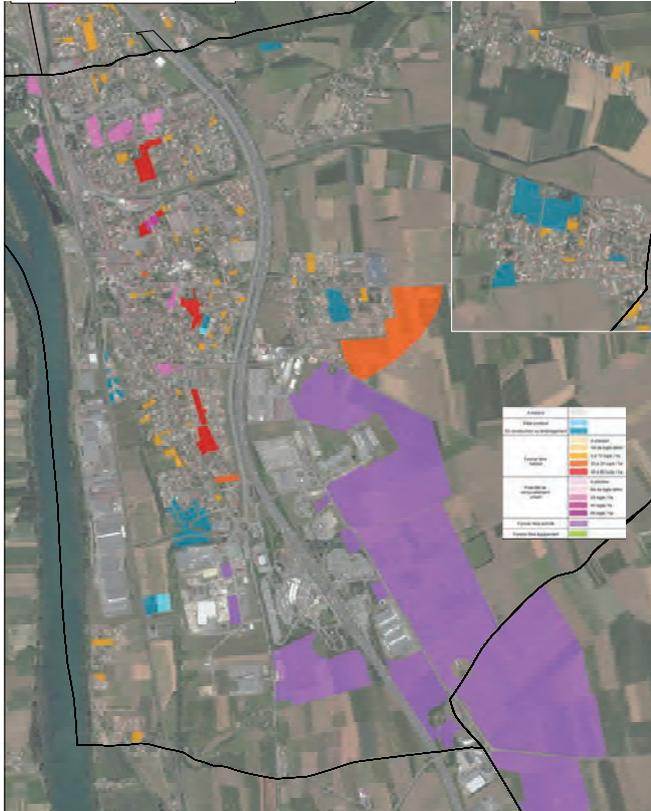




2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité

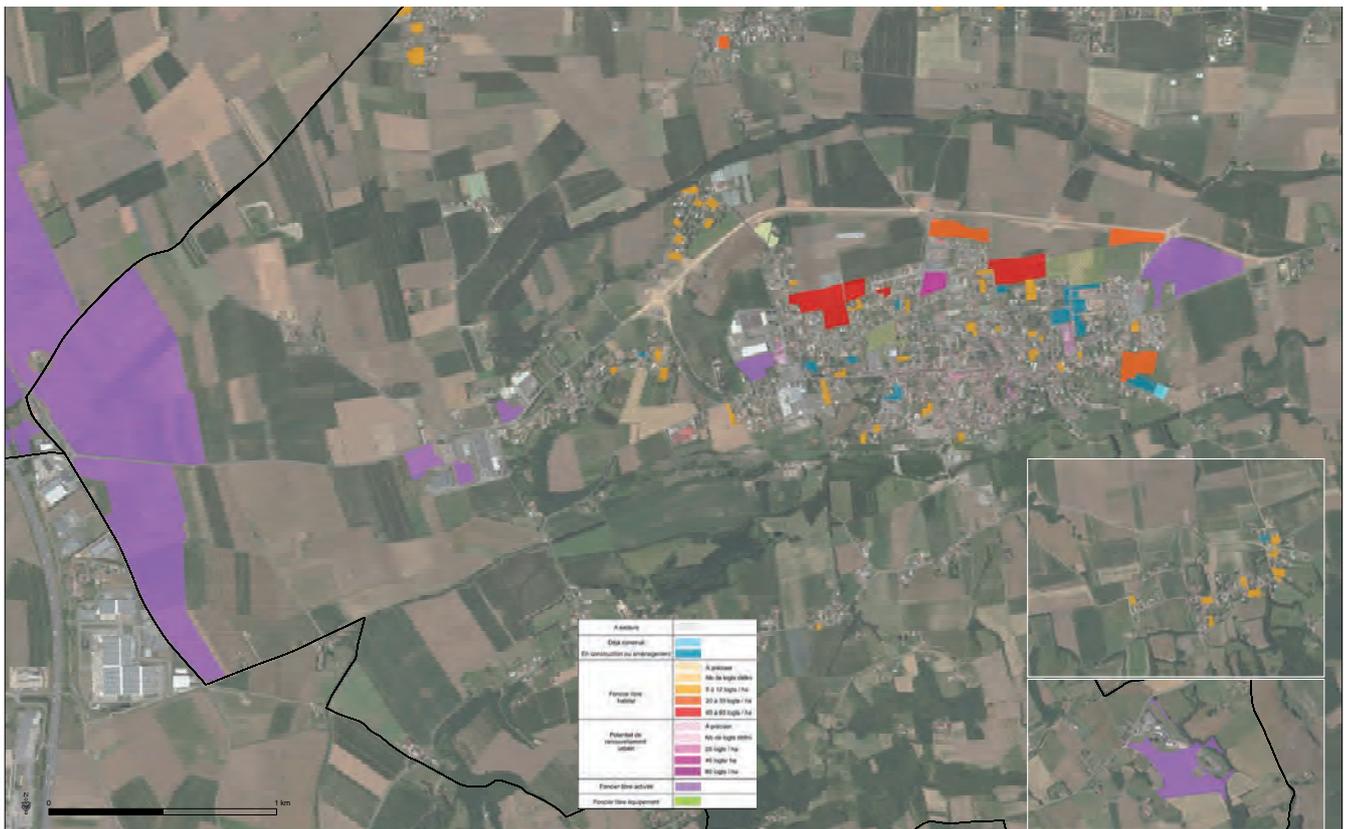
CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À SAINT-RAMBERT-D'ALBON

SOURCE : URBICAND, 2016



CAPACITÉS FONCIÈRES RECENSÉES À ANNEYRON

SOURCE : URBICAND, 2016





2.4 Synthèse et perspectives

MARQUER DES LIMITES FERMES AU DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION ET RENOUER AVEC LES ÉCHANGES EST/OUEST

Afin de préserver durablement les espaces agricoles et assurer un cadre de vie de qualité aux habitants et des fonctionnalités urbaines attractives, il devient primordial d'inscrire le développement de l'agglomération dans des limites physiques cohérentes, dans le respect des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers. Le territoire doit en effet concilier son développement avec la cohabitation d'espaces stratégiques pour la biodiversité, la ressource en eau, l'expansion des crues, la qualité paysagère,...

Certaines contraintes marquent de fait des limites à l'expansion, mais ces dernières doivent également prendre en compte les besoins fonctionnels d'une agglomération (proximité des services, commerces et

équipements, desserte en transports collectifs, ...) qui militent pour un étalement modéré de l'urbanisation.

Au sein de l'enveloppe urbaine, certains espaces nécessitent également d'être délimités afin d'assurer des vocations écologiques, paysagères ou hydrauliques, nécessaires à un cadre de vie attractif et valorisé. Les différentes vallées traversant d'Est en Ouest l'agglomération peuvent à ce titre constituer des coupures vertes offrant des espaces de respiration et de fonctionnalités environnementales multiples. Ces coupures vertes, à renforcer, assureront également la (re-)connexion avec la vallée du Rhône et pourront être accompagnées de modes doux, afin de renouer le contact entre le plateau et la vallée.

METTRE EN PLACE UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

Au regard des enjeux de limitation de l'étalement urbain, de la préservation/valorisation des espaces agricoles et naturels, de dynamique économique et résidentielle, le schéma d'aménagement doit proposer un mode de développement équilibré et solidaire pour assurer l'attractivité du territoire tout en proposant un cadre de vie attractif et de qualité.

Le développement local, le lien avec les espaces de nature, la proximité entre lieu de résidence, équipements et lieu de travail constituent des clés d'entrée pour permettre à l'agglomération d'accueillir la croissance démographique et économique dans les meilleures conditions.

Afin de mettre en oeuvre cette stratégie, la solidarité territoriale devra constituer une base. Il ne s'agit plus de penser à l'échelle de chaque commune mais de changer de regard pour aller vers une vision de territoire, d'agglomération. La répartition démographique doit alors être pensée en fonction de la stratégie d'accueil des ménages et non pas seulement en fonction des disponibilités foncières qui ne constituent qu'un outil de mise en oeuvre du projet. Gouvernance et partage des moyens techniques et financiers entre les communes seront par conséquent des sujets d'avenir pour pouvoir élaborer de manière concertée et cohérente les politiques d'aménagement du territoire définies au travers du SAARRA.

UNE STRATÉGIE D'URBANISATION À TRANCHER

L'agglomération est soumise à de nombreux risques et nuisances qui impactent de fait la population en place et celle à venir. Même si les mesures de prévention et de protection des sites industriels sont assurés par les entreprises et suivies par les collectivités concernées, il est nécessaire de s'interroger sur la capacité du territoire à accueillir une telle croissance démographique dans ce contexte.

Aussi, deux partis pris pourraient être opposés de façon caricaturale :

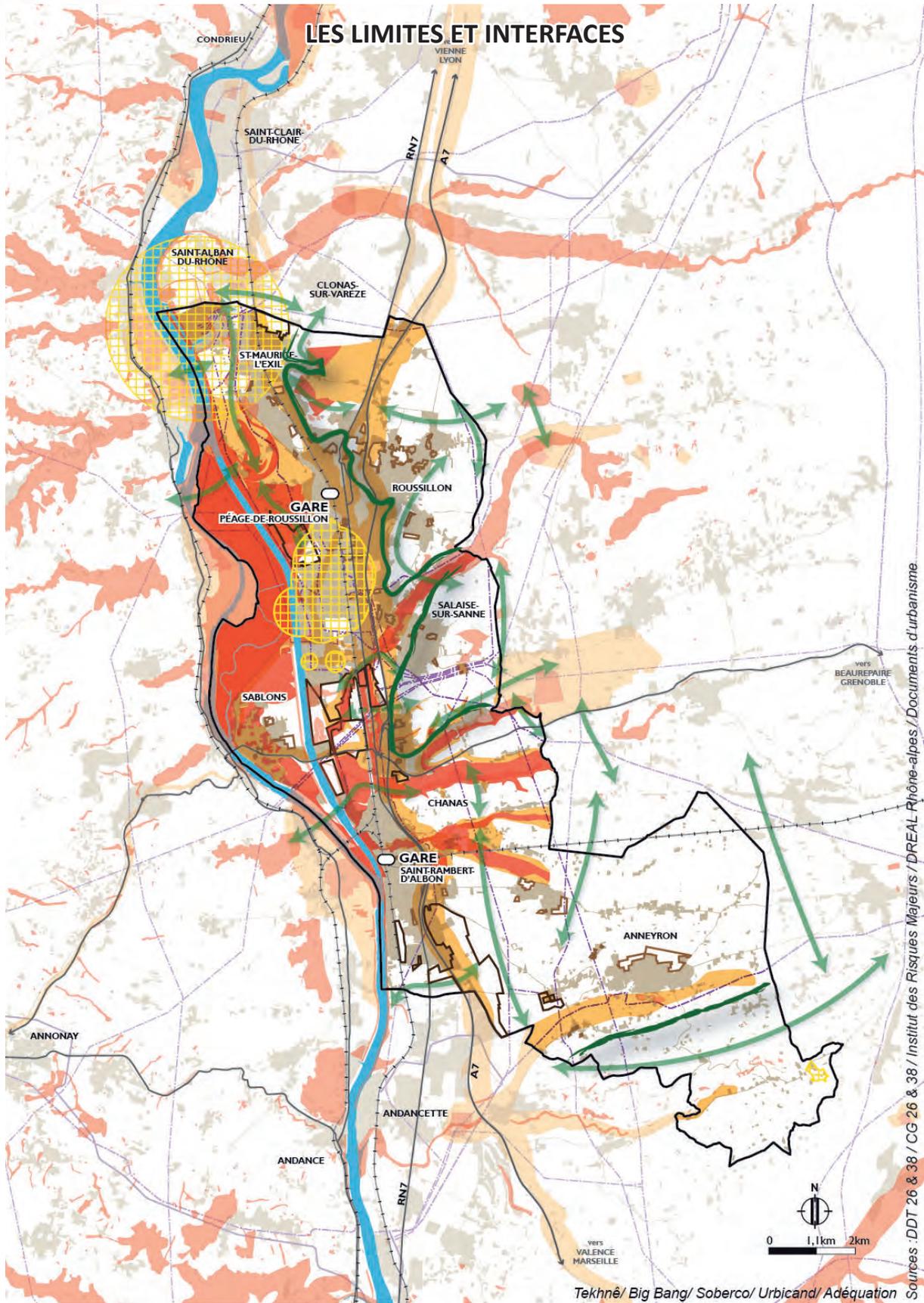
- poursuivre le développement résidentiel uniquement au sein de l'enveloppe urbaine existante, au plus près des services, commerces et emplois, ce qui signifierait

d'accepter une densification au droit d'espaces exposés aux nuisances et pollutions. Cela nécessite de mettre en place toutes les mesures en vue de la réduction du risque, accompagnées d'une campagne d'information pour acculturer les nouveaux résidents aux risques.

- ou reporter le développement sur le plateau (Roussillon, Salaise, Chanas) et la plaine de la Valloire (Anneyron) au dépend des espaces agricoles et naturels, et éloignés des polarités. Ce parti pris nécessite de fait la mise en place d'une offre de déplacements alternatifs majeure pour limiter l'accroissement des flux automobiles de manière exponentielle.



2.4 Synthèse et perspectives



Limites et interfaces

▭ Périmètre SAARRA

→ Corridors écologiques terrestres

▭ Zone AUhab. inscrites aux POS/PLU

▭ Zone AUéco. inscrites aux POS/PLU

▬ Limite de pied de coteau

■ Zone inconstructible

- zones rouges PPRI

- espaces naturels remarquables

- périmètre immédiats captage d'eau

— canalisations et réseaux EDF

■ Zone constructible sous conditions

- zones bleues PPRI

- zones de bruit > 65 db(A)

- périmètres éloignés captage d'eau potable

▭ zones soumises à un PPRT/périmètre 2km

03- LECTURE PARTAGÉE DU TERRITOIRE

Synthèse des constats et enjeux



3.1 Les marqueurs d'identité du territoire

LA VALLÉE DU RHÔNE

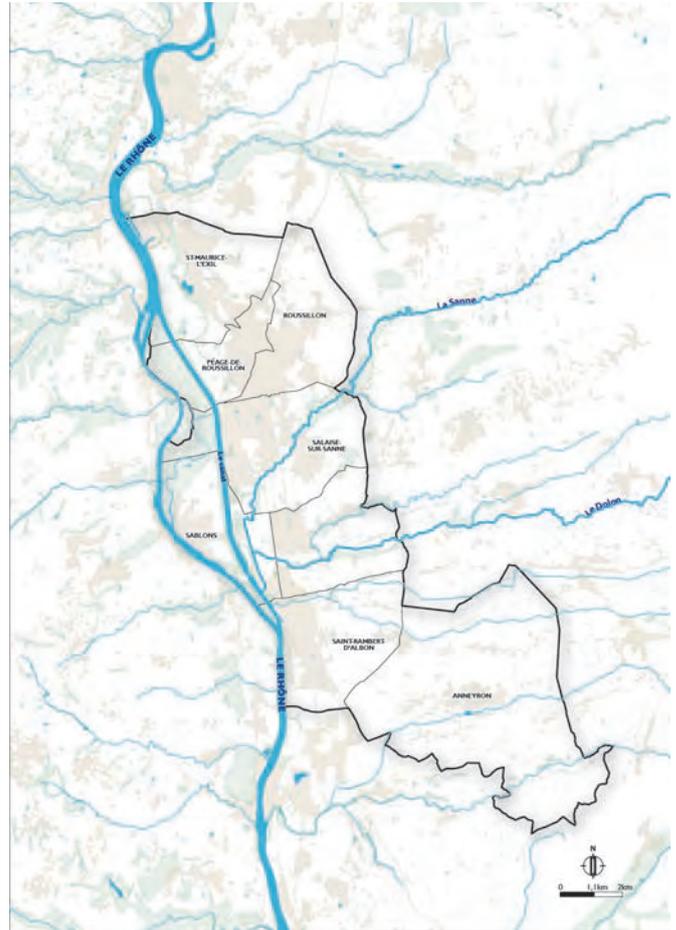
Constats

La vallée du Rhône avec son fleuve et ses affluents constitue une identité forte de l'agglomération et une réelle plus value sur le plan paysager, environnemental et récréatif. Une réappropriation du Rhône est en cours avec les aménagements des berges à Sablons, par exemple.

Les nappes alluviales du Rhône représentent également une ressource majeure pour l'alimentation en eau du territoire qu'il est nécessaire de ménager et de préserver dans une stratégie d'urbanisation maîtrisée.

Toutefois, le fleuve est aujourd'hui peu visible et sous exploité, notamment pour les loisirs. Les accès difficiles aux berges, par l'aménagement de la digue, et la présence d'activités économiques importantes sur son linéaire ont favorisé une certaine confidentialité du fleuve dans le territoire qu'il traverse.

Les vallées adjacentes de la Sanne, du Dolon, des Collières et de l'Oron, principaux cours d'eau qui alimentent le fleuve en rive gauche, sont aujourd'hui peu perceptibles et faiblement valorisées.



Objectifs partagés

Dans le cadre du schéma d'aménagement, le Rhône constituera un des 5 piliers du projet commun de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon.

Le schéma devra permettre de retrouver le lien au Rhône par une ramification de la Viarhônga jusqu'aux centres urbains mixtes et secteurs résidentiels.

Les ponts existants devront être valorisés, de nouveaux pourront être à l'étude (chemins, passerelles), afin de relier les deux rives et faciliter le franchissement des modes doux de manière agréable et sécurisée.

Les collectivités s'attacheront à valoriser au maximum les berges du fleuve afin de les rendre accessibles pour en faire de nouveaux lieux d'usages.

En parallèle, l'urbanisation de l'agglomération devra s'attacher à valoriser les affluents du Rhône au sein de continuités écologiques dans la tâche urbaine.





3.1 Les marqueurs d'identité du territoire

LE FAISCEAU D'INFRASTRUCTURES

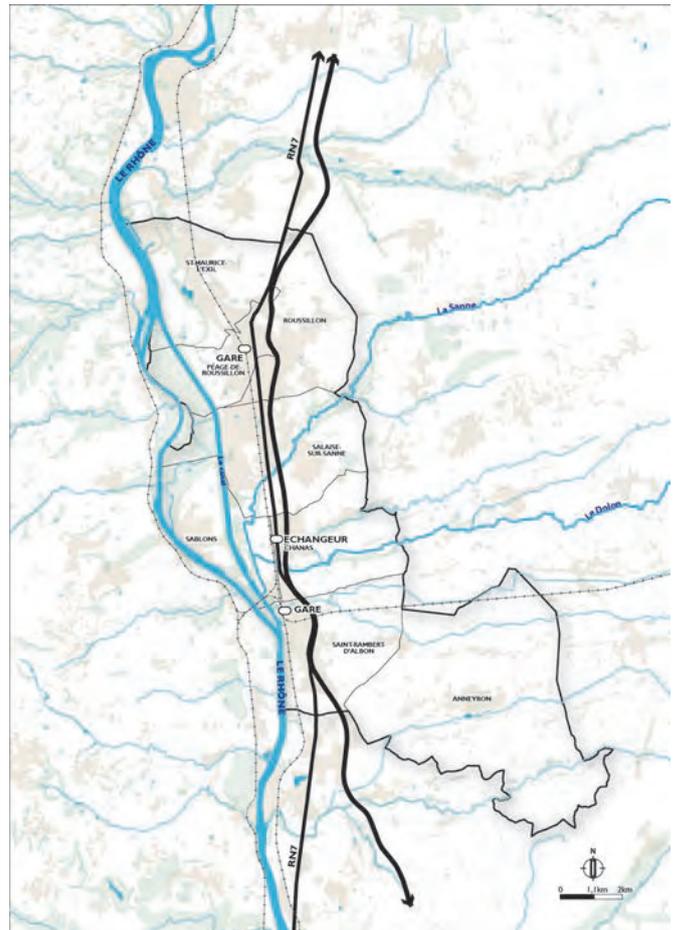
Constats

En plus d'être un axe historique, symbolique et unificateur, la RN7 est aussi le principal vecteur de perception de l'agglomération. Elle constitue l'épine dorsale de l'agglomération, supporte une ligne forte de TC des Roches-de-Condrieu à Chanas, et de multiples projets de développement économique à moyen, long terme. Le centre commercial Green 7, et son projet d'extension, illustre parfaitement l'attractivité et la visibilité de cet axe viaire.

En parallèle, l'autoroute A7 constitue une vitrine depuis l'extérieur du territoire qui aujourd'hui est sous valorisée. Les perspectives visuelles ponctuelles, en présence du mur anti-bruit, ou plus continues au niveau de Salaise-sur-Sanne offrent une opportunité pour l'agglomération de travailler son image et sa visibilité depuis l'extérieur.

Cependant, les multiples faisceaux que constituent la RN7, l'A7 et la voie ferrée fractionnent le territoire et entraînent de nombreux dysfonctionnements. Le manque de franchissements sur le Rhône et la présence de l'échangeur autoroutier de Chanas (sortie 12) engorgent l'agglomération et favorisent une saturation du trafic. Le développement de la Zone INSPIRA et des nombreux projets économiques à venir devraient renforcer ce phénomène au niveau de Chanas et de Salaise-sur-Sanne.

Enfin, l'aménagement actuel de la RN7 entraîne une certaine banalisation du paysage qui ne permet pas de mettre en valeur cet axe comme vecteur de perception structurant du territoire.



Objectifs partagés

Afin d'affirmer l'importance de la RN7, la requalification de l'axe en traversée d'agglomération doit être envisagée. Le profil des rues, l'intégration du paysage et des circulations piétonnes et cycles, la requalification/densification de la façade urbaine doivent ensemble permettre une transformation de l'axe dans sa physionomie et ses usages.

L'A7 doit également participer à l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération. L'aménagement d'ouvertures visuelles, d'une façade urbaine le long de l'axe, accompagnées d'une intervention artistique sur le patrimoine industriel pourrait marquer le territoire et les passants.





3.1 Les marqueurs d'identité du territoire

L'INDUSTRIE

Constats

Le territoire s'est développé par et pour l'industrie. Les conditions très favorables à l'installation de la chimie ont permis l'implantation de la plate-forme de Rhône-Poulenc qui a fêté ses 100 ans en 2015. Cette entité industrielle est devenue un véritable outil d'urbanisation au fur et à mesure des décennies entraînant le développement des villes proches et des équipements sportifs associés. C'est aujourd'hui un repère visuel incontournable et un outil de marketing territorial local pour le développement de l'agglomération. Au-delà des villes limitrophes, c'est toute la vallée, coteaux et plaines voisines, qui profitent de ce marqueur du territoire.

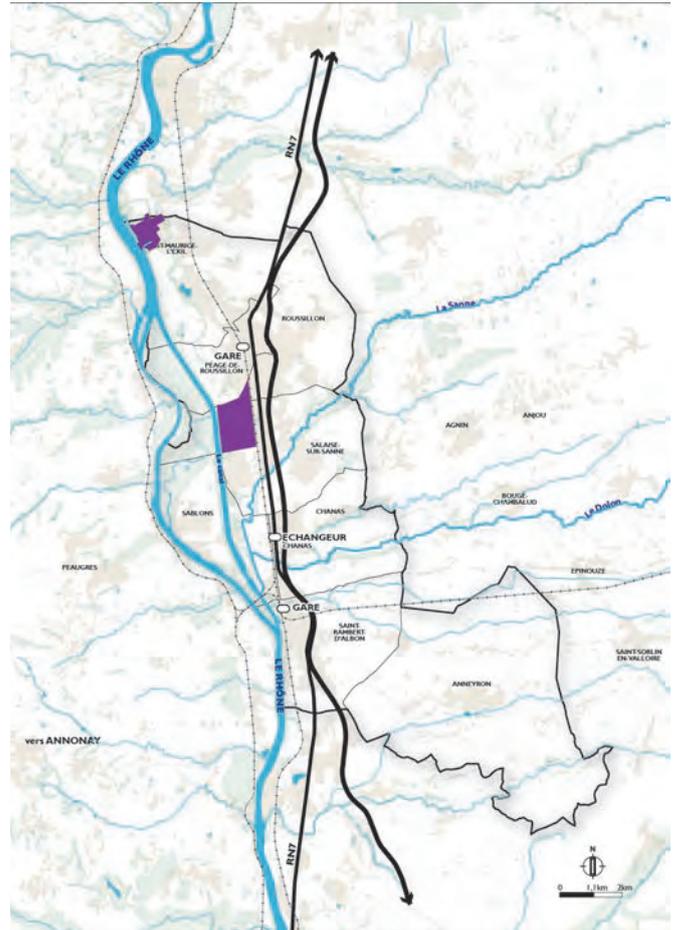
L'installation de la centrale EDF sur la commune de Saint-Maurice-l'Exil participe également à l'attractivité du territoire. Le grand projet de carénage devra renforcer le poids de cet équipement dans l'agglomération puisqu'il prévoit d'accueillir environ 3 000 emplois supplémentaires, de manière temporaire, au pic de fonctionnement.

Or, la présence d'un tissu industriel dense entraîne également plusieurs limites au bon fonctionnement du territoire et à son attractivité.

Les réseaux routiers et l'échangeur sont d'ores et déjà saturés aux heures de pointe.

La culture du risque est différente entre les anciens résidents et les nouveaux arrivants qui ne perçoivent pas nécessairement l'industrie comme un employeur mais comme une source de gêne et de nuisances.

On observe également une absence d'interrelations fonctionnelles entre la ville et les zones industrielles. Les limites physiques et la concentration des fonctions nécessaires à la plate-forme ne permettent pas aujourd'hui d'intégrer ces sites dans la vie sociale et urbaine.



Objectifs partagés

Il s'agira dans le cadre du SAARRA de capitaliser autour de l'industrie pour mettre en place un véritable projet de symbiose entre développement économique et développement résidentiel.

Dans ce cadre, de nouvelles interfaces ville/économie devront naître ou renaître à travers pourquoi pas l'installation de bureaux et/ou services des industries directement au sein des centres urbains.

Les perméabilités entre les deux entités doivent être retrouvées tout en garantissant la sécurité nécessaire au bon fonctionnement des entreprises industrielles. On peut penser que le développement de l'écologie industrielle dans la cadre de la zone INSPIRA est un gage d'évolution et qu'elle permettra de ne plus opposer les deux concepts de ville et de zone industrielle.





3.1 Les marqueurs d'identité du territoire

L'AGRICULTURE

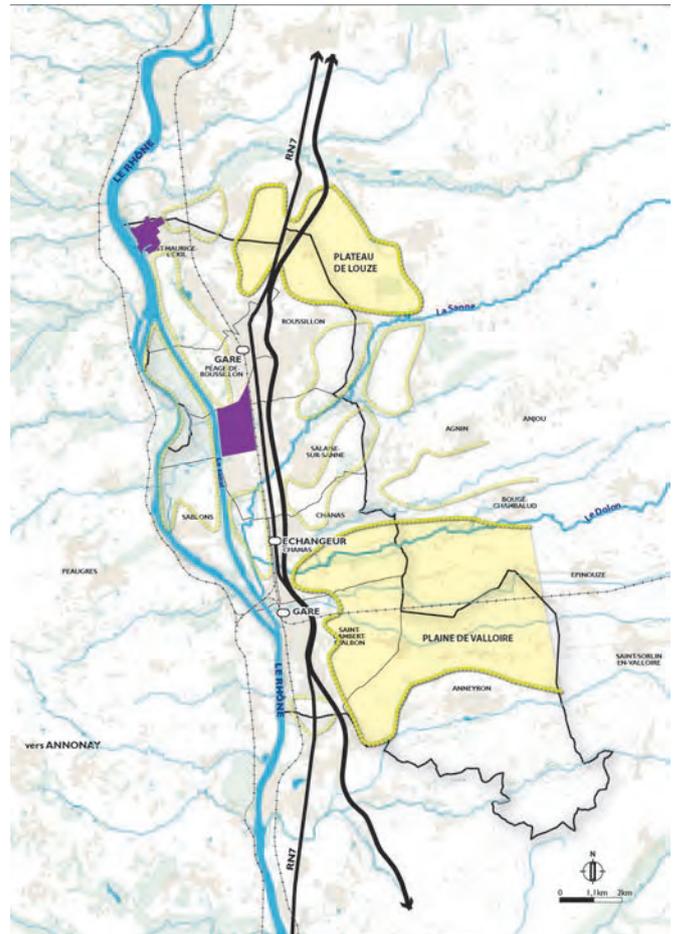
Constats

Une des caractéristiques du territoire concerne la diversité des modes de production agricole représentés, entre les céréales, l'arboriculture, le maraichage,... répartis sur des entités géographiques plus ou moins importantes. Le plateau de Louze et la plaine de la Valloire autour d'Anneyron représentent des entités structurales fortes, malgré la fragilisation récente de la filière arboricole.

Néanmoins, des valeurs agronomiques hétérogènes sont observées sur le territoire, ce qui a pour conséquence l'abandon de certains secteurs et le développement de friches spéculatives au contact de l'urbanisation. Comme dit précédemment, les pressions urbaines ont réduit les surfaces des entités agricoles et les projets à venir (concernant notamment les zones d'activités) risquent de porter significativement atteinte à l'économie agricole.

Objectifs partagés

La préservation des espaces agricoles du plateau de Louze et de la plaine de la Valloire fait consensus, mais un projet agricole à l'échelle de l'agglomération semble nécessaire pour préparer et adapter le territoire aux changements à venir (ou déjà en cours) : diminution du nombre d'exploitants agricoles, réduction des surfaces, diversité des productions, développement des circuits courts,... Au regard de la diversité des productions actuelles et des configurations topographiques et agronomiques variées, la complémentarité entre filières « longues » et filières « courtes » doit être trouvée et chaque espace agricole pourra ainsi trouver sa vocation la plus pertinente, en cohérence avec le mode de développement de l'agglomération.





3.1 Les marqueurs d'identité du territoire

LES PÔLES URBAINS

Constats

L'agglomération s'organise autour d'une structure urbaine singulière constituée de deux pôles majeurs : Péage-de-Roussillon et Saint-Rambert-d'Albon.

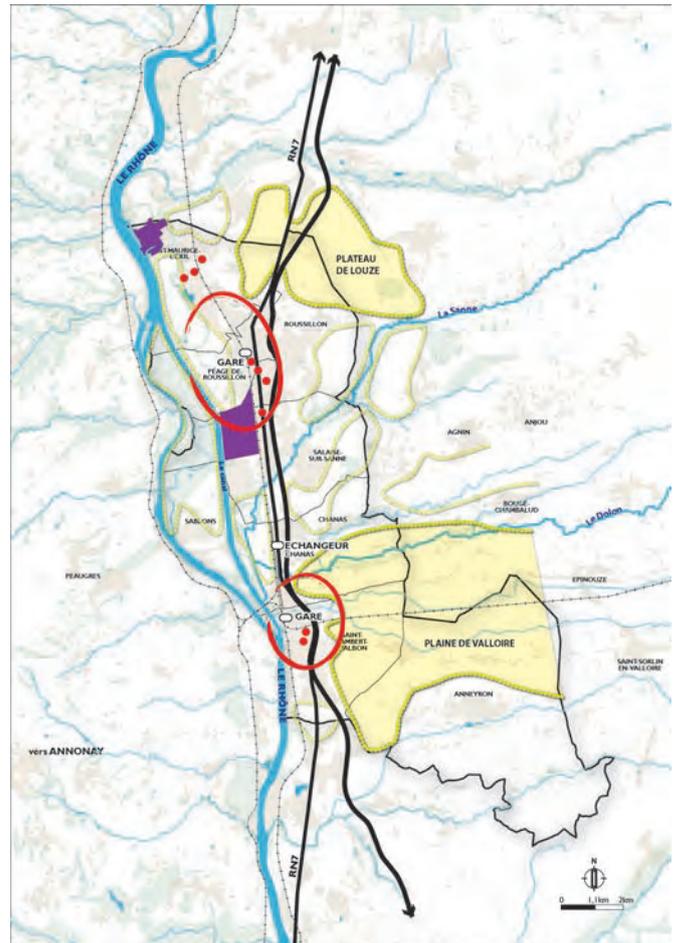
Dans ces deux pôles urbains, l'ensemble des équipements nécessaires à la vie quotidienne sont représentés (école, bibliothèque, etc.) et plusieurs équipements d'intérêt intercommunal facteur d'attractivité sont regroupés dans le pôle de Péage-de-Roussillon/Saint-Maurice-l'Exil/Roussillon (médiathèque, aqualône, cinéma, cité de l'Edit, structures sportives, Sémaphore).

Un certain nombre de lieux de rencontre peut être alors recensé. Toutefois, en complémentarité, la trame publique ne joue aujourd'hui plus son rôle et les centres urbains ne permettent pas d'offrir à l'heure actuelle des lieux de rencontre, d'intensité en dehors de ces équipements. De nombreux besoins supplémentaires diurnes et nocturnes ont été émis par les différents participants des ateliers du territoire et de la concertation lycéenne pour redonner une vie aux centres urbains, qui ont perdu de leur attractivité au profit de pratiques sociales qui se reportent vers des lieux nouveaux (Green 7).

Objectifs partagés

Le projet d'agglomération pourra s'appuyer sur l'attractivité des pôles urbains existants pour redorer son image. La requalification des centres urbains par l'aménagement d'espaces publics confortables, animés et figurables permettra de multiplier les lieux de rencontre et de convivialité indispensables à la qualité du cadre de vie du territoire.

En parallèle, la mutualisation des équipements, reliés par un maillage en mode doux et en transports collectifs largement développé, permettra de mettre en tension les 8 communes et de favoriser leur interdépendance.



Les marqueurs du territoire
comme bases du développement futur :
les cinq piliers



La vallée du Rhône

Le faisceau d'infrastructures

L'industrie

L'agriculture

Les pôles urbains





3.2 Les dynamiques du territoire, forces et limites

UNE FORTE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire connaît une forte attractivité en raison de deux intrants fondamentaux : l'économie et le développement résidentiel.

Les objectifs du Scot envisagent d'accueillir environ 12 000 à 13 000 habitants supplémentaires d'ici 2040 sur l'agglomération.

Jusqu'à peu, le développement urbain était ralenti au Nord notamment en raison des travaux de remise aux normes de la step aujourd'hui en cours, alors qu'au Sud les communes situées sur les coteaux et les plateaux connaissent un fort développement résidentiel et démographique.

En parallèle, l'agglomération devrait accueillir environ 5000 nouveaux emplois d'ici 2040 principalement sur :

- la zone INSPIRA qui estime entre 2000 et 4000 emplois au total sur site en 2036 soit + 1200 à + 3000 nouveaux emplois ;
- le projet de la zone Axe 7 (ex-PANDA) représente environ 2000 emplois supplémentaires ;
- l'extension de la ZA Rhône-Varèze est estimée à environ 500 emplois ;
- le grand carénage de la centrale EDF prévoit environ 3000 emplois temporaires au pic de fonctionnement (soit environ + 2200 emplois).

AVEC DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT CONTRASTÉES

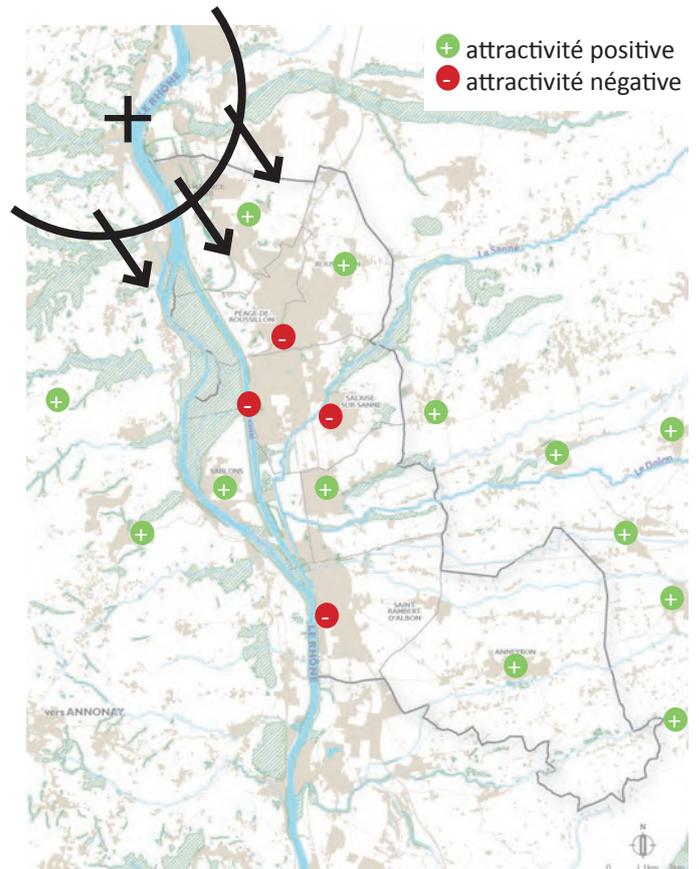
Un développement urbain dual

Cette dynamique économique et résidentielle entraîne nécessairement un déséquilibre au sein du territoire qui se développe de manière duale.

D'un côté, les centralités historiques sont parfois « en perte d'attractivité » avec une absence d'espaces publics et de politique de rénovation de l'habitat, ainsi qu'une concentration des industries et des nuisances.

De l'autre, des communes périphériques fortement attractives qui bénéficient des vues, d'un ensoleillement favorable, d'un éloignement aux risques et contraintes et qui connaissent une croissance positive depuis les dernières années.

Enfin, à l'intérieur du continuum urbain, le cœur névralgique comprenant la plateforme chimique et la zone INSPIRA est en pleine croissance, en lien avec Axe 7 (ex-PANDA).



Un Rhône sous utilisé

En parallèle, le Rhône qui autrefois représentait une réelle plus value pour le territoire ne fait aujourd'hui plus sens pour les communes du territoire (hormis Sablons) contrairement à la rive droite et au Nord, sur la commune de Condrieu, où le Rhône est pratiqué et valorisé.

En rive gauche, le fleuve est ignoré, largement occupé par l'industrie le long du canal. Quelques aménagements de berges se développent comme à Sablons ou à Saint-Rambert-d'Albon.





3.2 Les dynamiques du territoire, forces et limites

UNE GOUVERNANCE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À AMÉLIORER

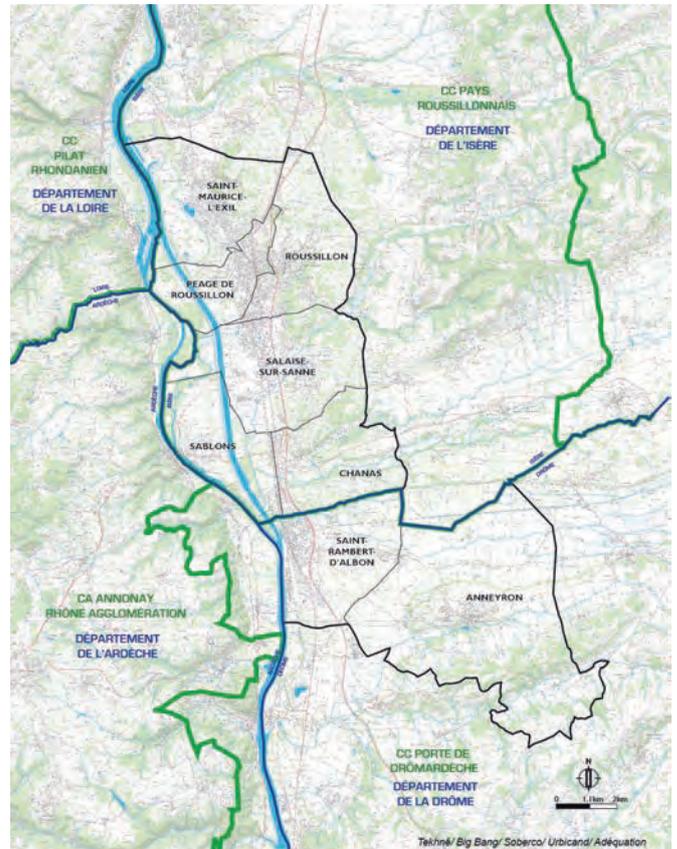
La mobilisation de la puissance collective

L'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon ne dispose pas actuellement de réalité administrative ni de gouvernance propre. Le découpage en 8 communes, 2 EPCI et 2 Départements ne facilitent pas aujourd'hui la construction d'une entité clairement identifiable.

La qualité des projets urbains et architecturaux

L'absence de politique de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère forte a favorisé la construction du territoire au gré des besoins des investisseurs privés locaux. Ainsi, on constate que le développement résidentiel s'est installé dans les secteurs faciles à urbaniser, sans contrainte, favorisant une certaine banalisation du paysage et une qualité architecturale et paysagère des opérations d'habitat peu satisfaisante.

L'accueil des futurs résidents doit être envisagé dans un cadre plus maîtrisé par la collectivité, avec des objectifs de qualité pour assurer un cadre de vie agréable.



Quelle volonté de faire ?

L'agglomération s'est d'ores et déjà dotée de plusieurs études pré-opérationnelles. On compte plusieurs études réalisées sur la RN7, le Rhône ou les espaces agricoles mais aucune mise en œuvre opérationnelle n'a été lancée jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cadre du SAARRA, plusieurs questions se posent pour mettre en œuvre le projet d'agglomération :

- est-ce un jour envisageable de constituer une agglomération sous la forme d'une intercommunalité unique et d'un document de planification commun ?
- sous quelle forme réaliser la gouvernance du projet d'aménagement : un PLUI ? une forme de gouvernance souple type entente ou coopération ?
- quelle est la volonté de faire des élus ?
- quels moyens techniques et financiers pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions ?

La mobilisation des élus et de la puissance publique en général, suppléée d'une ingénierie locale, est indispensable à tout projet d'agglomération et à sa mise en œuvre, notamment à travers la feuille de route opérationnelle qui sera élaborée.





3.2 Les dynamiques du territoire, forces et limites

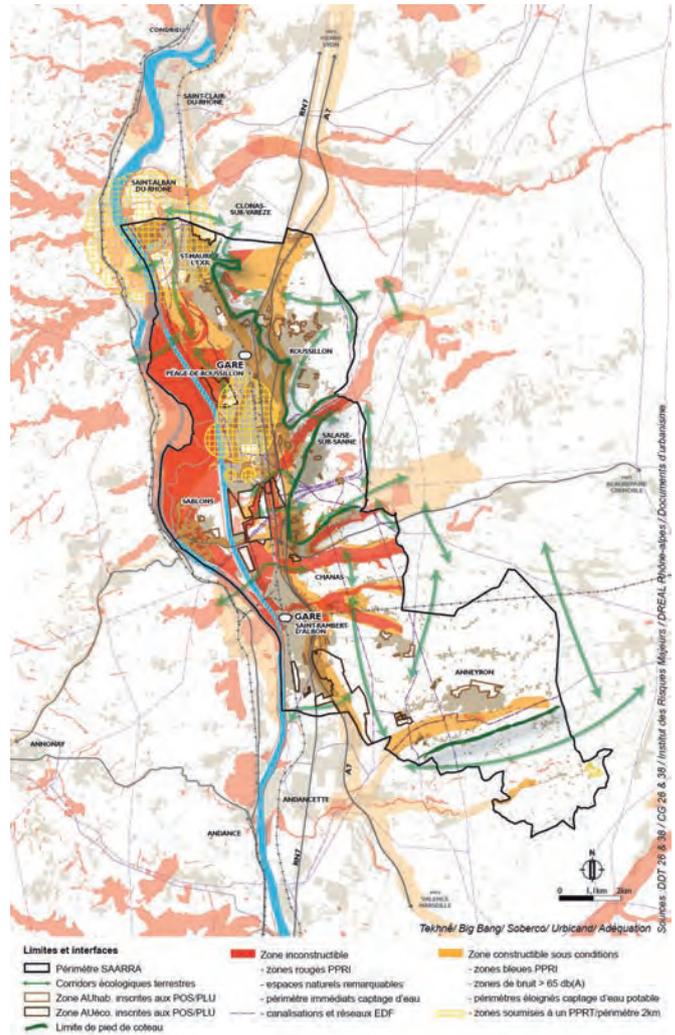
UN TERRITOIRE CONTRAINT DANS SES LIMITES D'EXPANSION

Comme développé précédemment, le territoire est relativement contraint dans ses limites d'expansion par différents types de contraintes et/ou nuisances :

- Des zones inconstructibles :
 - . des zones de forte exposition aux risques (industriels, naturels,...)
 - . des périmètres de protection ou de valorisation (ressource en eau, biodiversité)
- Des zones constructibles sous conditions :
 - . des zones de bruit
 - . des zones aux risques modérés (industriels, naturels,...)
 - . des périmètres de protection éloignés des captages d'alimentation en eau potable

Outre cette approche spatiale, le développement de l'agglomération doit également prendre en considération d'autres aspects :

- La fonctionnalité des espaces naturels, nécessitant la mise en relation, par l'intermédiaire des corridors écologiques, et la préservation d'espaces naturels, aussi bien dans la vallée que sur les plateaux, en lien notamment avec les affluents du Rhône ;
- La fonctionnalité des espaces agricoles, nécessitant le maintien des meilleures terres, de larges tènements, des accès facilités et des modes de valorisation multiples ;
- la capacité de la ressource en eau et la conciliation de ses nombreux usages pouvant orienter les choix en matière de développement économique notamment ;
- l'enjeu sanitaire, relatif au cumul des sources de nuisances sonores, de pollutions et de risques dans un secteur où la densité de population est relativement importante. La question de la densification du tissu bâti se pose alors que l'enjeu de réduction de l'exposition des habitants aux risques et nuisances apparaît comme primordial. Des choix stratégiques sont à opérer afin de construire une agglomération attractive et durable, en trouvant les bons équilibres entre densification et extension ;
- la préservation des espaces agricoles et naturels en assurant des interfaces de qualité entre ces deux typologies d'espace.



04- LE SAARRA

Premières orientations

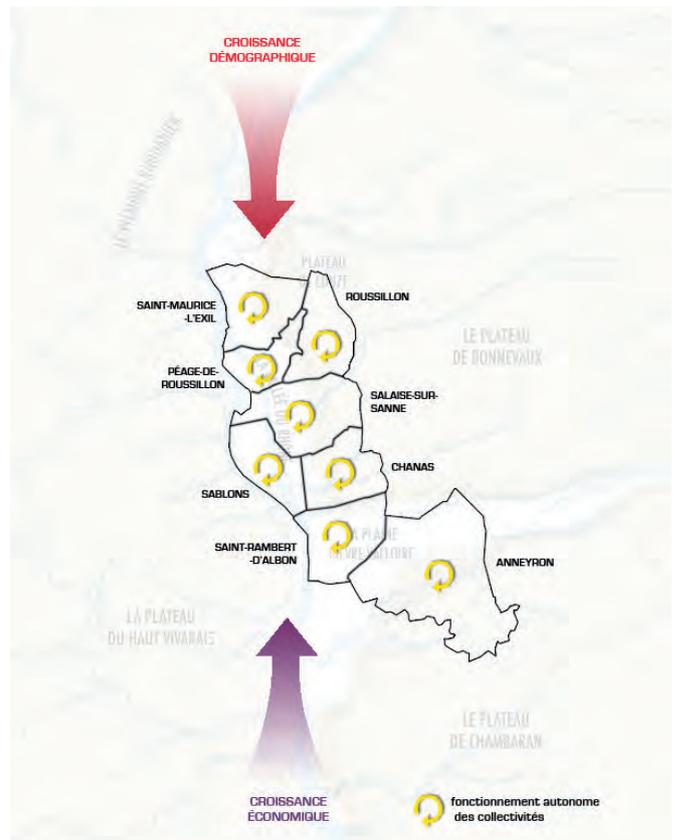


4.1 Pourquoi élaborer un schéma d'aménagement ?

PASSER D'UNE URBANISATION SUBIE À UNE URBANISATION GUIDÉE

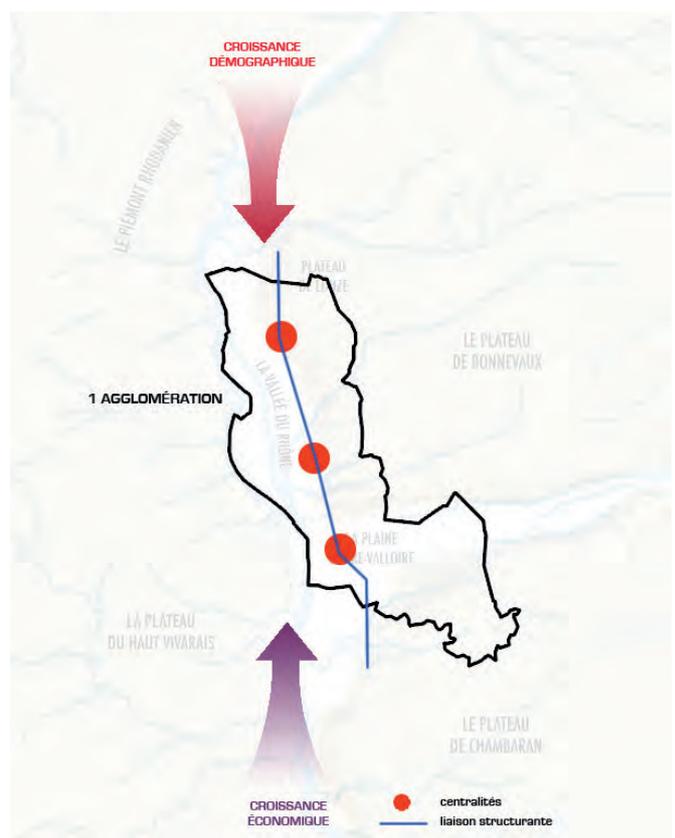
AUJOURD'HUI - 8 communes

Un territoire organisé par défaut au gré des opportunités privées qui perturbent la lisibilité de l'agglomération dans sa structure urbaine et son mode de gouvernance. Chaque commune envisage son mode de développement de manière isolée en répondant à ses propres besoins alors qu'une forte attractivité du territoire nécessite une réflexion d'ensemble.



DEMAIN - 1 agglomération

Le SAARRA doit permettre de structurer le développement de l'agglomération de manière maîtrisée où chaque commune s'appuie sur ses voisines pour répondre à une stratégie globale. Pour cela, elles doivent reprendre la main sur leur développement notamment résidentiel et mettre en place un réseau de transport alternatif (TC, modes doux) entre chacune d'entre elles favorisant un cadre de vie de qualité.





4.2 En adoptant quelle stratégie ?

3 dynamiques de développement possibles,
dont 2 qui peuvent être compatibles l'une avec l'autre sur certains choix



Poursuivre
la politique actuelle,
scénario au fil de l'eau

Posture Fil de l'eau

Dynamique non retenue :
engagement dans la réalisation
du SAARRA

Plusieurs risques peuvent être associés à la poursuite de la dynamique actuelle. La désertion des centres villes s'intensifiera aggravant un impact sur le plan paysager et agricole des extensions urbaines. Le territoire se trouvera en incapacité à répondre aux besoins d'accueil des habitants et de qualité de vie. Les infrastructures seront complètement saturées développant aussi une dépréciation du cadre de vie.

Reconquérir les pôles
anciens, équipés et
desservis
Renouveler la ville
sur elle-même

Dynamique 1

Contenir l'expansion urbaine
et renforcer l'existant

Cette dynamique répond à la logique actuelle de densification dans les centres villes et à proximité des gares. Toutefois, elle questionne vis-à-vis de la surexposition de la population aux risques et nuisances.

Organiser l'expansion
vers la périphérie et
affirmer le coeur de
vallée comme polarité
économique régionale

Dynamique 2

Organiser le développement des
franges périphériques

Cette dynamique inverse le regard et met en cohérence le développement urbain avec les attentes des résidents qui recherchent un cadre de vie de qualité que l'on peut trouver sur les coteaux (proximité avec les espaces de nature, ensoleillement, vues sur le grand paysage).

Cependant, d'une part, elle remet en cause les principes habituels d'urbanisation de densité et de réduction de l'étalement urbain. D'autre part, elle favorise une hausse du trafic automobile et de la pollution atmosphérique en lien avec l'éloignement des zones d'habitat par rapport aux zones d'emplois et les équipements. Pour en atténuer les effets, il serait alors impératif d'engager un effort public important pour le développement des transports collectifs.

4.2 En adoptant quelle stratégie ?

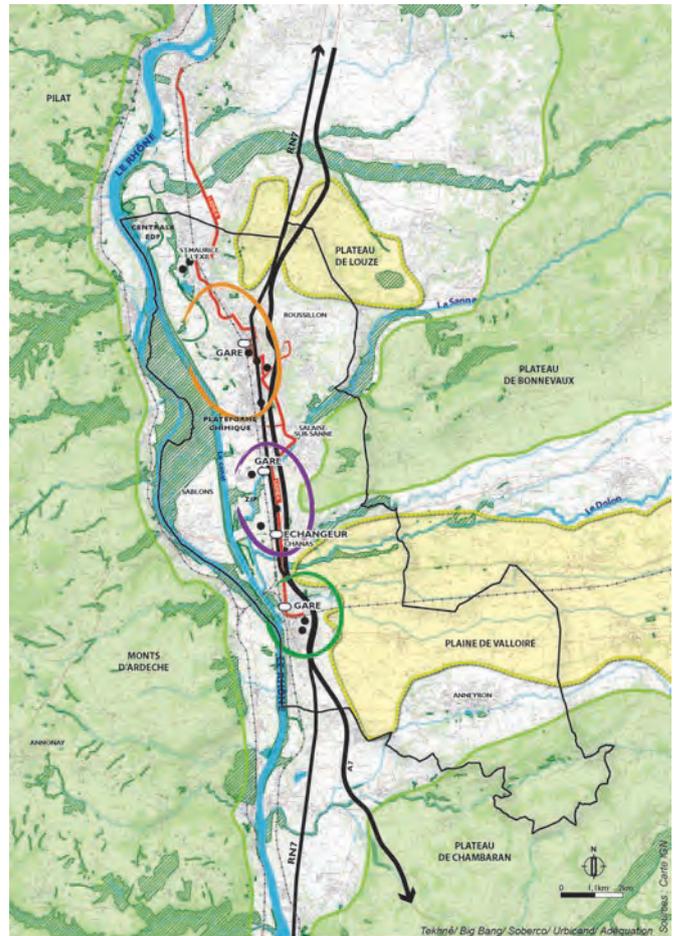
DYNAMIQUE 01

Les conditions de mise en oeuvre

Dans cette dynamique, il s'agit d'identifier les polarités complémentaires et reliées. A cela s'ajoute un aménagement d'un cadre de vie de qualité dans chacun des pôles urbains constitués avec une attention particulière sur les espaces publics, le paysage urbain et la trame verte, sur les usages diurnes et nocturnes, sur la programmation de type équipements, commerces et habitat ainsi que sur la qualification du bâti et de la densité. L'objectif est d'adopter une politique de maîtrise foncière en centre urbain (par la collectivité ? les EPCI ? l'EPORA ?). Le resserrement urbain doit être compensé par la proximité des espaces de nature, de loisirs et agricoles.

Limites

L'attractivité de l'habitat ancien peut constituer un frein au renouvellement des centres-ville. D'autre part, ce parti pris expose un plus grand nombre de résidents aux risques, nuisances et pollutions. Les coûts sont plus importants et la mise en oeuvre beaucoup plus longue.



Dynamique 01 - Resserrement

- | | |
|---|---|
|  Périmètre SAARRA |  Desserte viarie structurante |
|  Vallée du Rhône |  Desserte TC structurante |
|  Espaces naturels remarquables et reconnus |  Polarité urbaine, identité propre |
|  Entités agro-naturelles |  Polarité secondaire, équipement |
| |  Hub |



4.2 En adoptant quelle stratégie ?

DYNAMIQUE 02

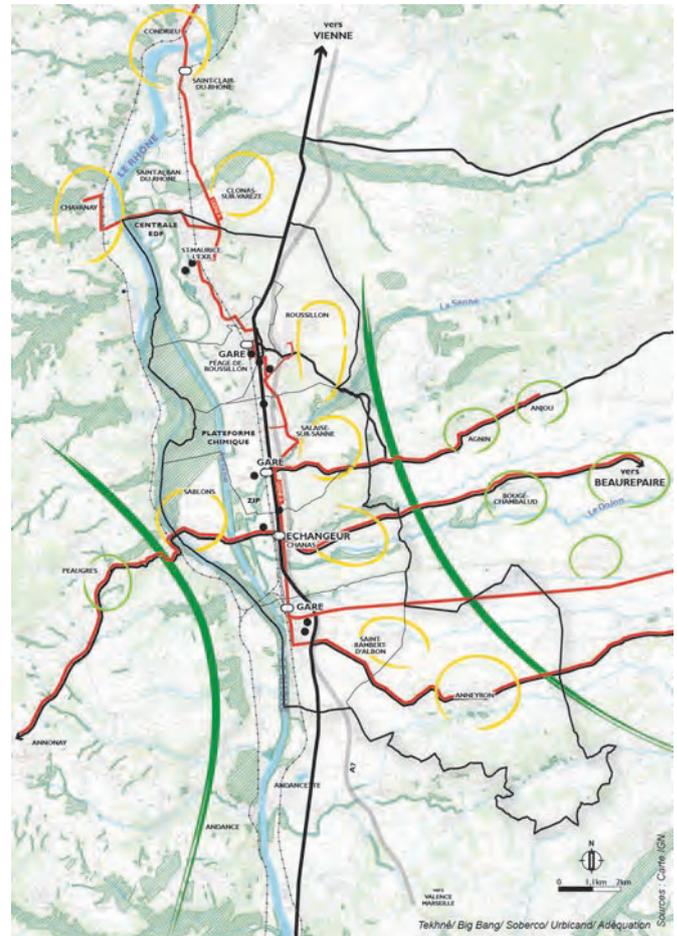
Les conditions de mise en oeuvre

Dans cette seconde dynamique, les limites de cette expansion doivent être clairement définies. « Maîtriser la diffusion » en sont les maîtres-mots en établissant les limites et interfaces avec le tissu agricole. La mixité des fonctions et la densité résidentielle sont aussi à prendre en compte. On peut se poser alors la question de son inscription dans les stratégies de développement métropolitaines tout comme les capacités foncières à accueillir l'urbanisation à venir.

Il s'agit par ailleurs de mettre en place des liens en transports collectifs structurants et un rabattement vers les gares et les zones d'emplois.

Limites

D'importantes limites se dégagent dans cette dynamique notamment sur la consommation de terres agricoles et d'énergies ainsi que sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. L'éloignement des fonctions résidentielles avec les zones équipées engendrera l'absence ou la difficulté de développer un maillage TC à cette échelle. A cela s'ajoute le coût important des externalités.



Dynamique 02 - Expansion maîtrisée

- Périmètre SAARRA
- Vallée du Rhône
- Desserte viaire structurante
- Desserte TC structurante
- Hub
- Limite zone d'expansion
- 1ère zone d'expansion / maintien des corridors écologiques
- 2ème zone d'expansion / interfaces agriurbaines fortes

4.2 En adoptant quelle stratégie ?

DEUX DYNAMIQUES QUI PEUVENT SE COMBINER DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

En conclusion, les communes souhaitent prioriser le développement de l'agglomération depuis le cœur urbain et ses infrastructures performantes, jusqu'aux coteaux.

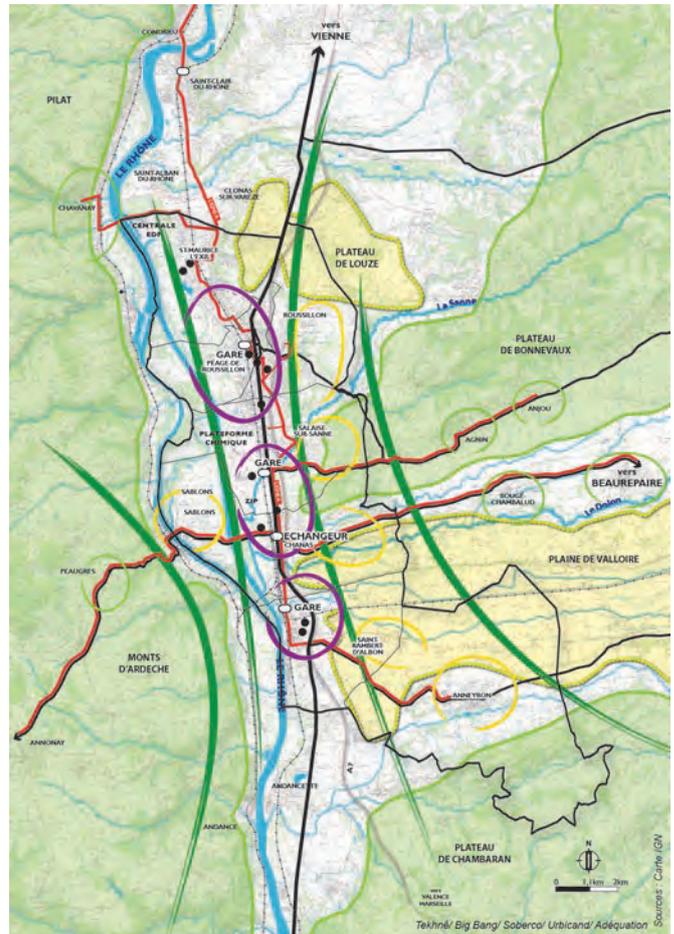
Priorité 01- un renforcement des pôles urbains en fond de vallée au plus près des aménités (commerces, équipements) et des gares



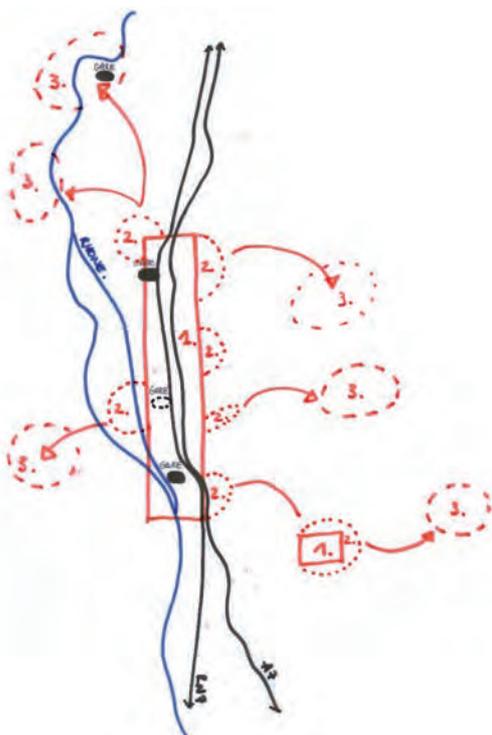
Priorité 02- un développement résidentiel maîtrisé sur les franges, gestion des interfaces agricoles et environnementales



Priorité 03- un accompagnement de l'urbanisation des communes voisines, externes à l'agglomération Roussillon Saint-Rambert-d'Albon, par la mise en place d'alternatives de mobilités



DES DYNAMIQUES À ORIENTER SELON 3 NIVEAUX DE PRIORITÉS
SOURCE : TEKHNÉ



05- ANNEXES

Les séances d'animation



Comité de pilotage n°01

Objectif

Ce premier comité de pilotage a regroupé l'ensemble des élus de l'agglomération dans un format restreint.

L'équipe Tekhnê a restitué un diagnostic problématisé qui regroupait :

- une analyse des données recueillies sur le territoire,
- une vision systémique de l'agglomération sous le regard croisé des différents experts constituant le groupement.

Quatre premiers fondamentaux ont été identifiés pour engager la suite des réflexions :

- l'armature régionale,
- le socle paysager,
- l'armature urbaine et programmatique,
- les interfaces.

Moyens

Le comité de pilotage s'est déroulé en séance plénière et a été conclu par des échanges sur les premiers résultats de l'équipe.

Planning

La rencontre s'est déroulée le 21 janvier 2016, de 14h à 17h à la mairie de Salaise-sur-Sanne.



Atelier partenarial n°01

Objectif

Chaque atelier thématique a permis de recenser des éléments de diagnostic et une vision prospective :

- en analysant les forces et les faiblesses du territoire ;
- en identifiant les enjeux économiques, environnementaux, paysagers, sociaux et urbanistiques ;
- en recueillant les attentes des personnes sur l'évolution future de l'agglomération.

Toutes les informations et propositions recueillies ont servi à compléter la première prise de connaissance du territoire de l'équipe Tekhnê.

Moyens

L'Atelier s'est déroulé sur 1 journée entière et s'est décomposé de la manière suivante :

- une première phase d'introduction a permis de présenter la mission et ses attendus ;
- un travail en groupe par thématique a permis d'échanger sur leur vision du territoire et leurs attentes pour le devenir de l'agglomération, les possibles ;
- une synthèse et un débriefing ont clôturé la journée.

Planning

La rencontre s'est déroulée le 11 mars 2016, de 8h30 à 17h au siège de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais





Atelier partenarial n°01

8h30	Accueil des participants	
9h00	INTRODUCTION / POSITIONNEMENT RÉGIONAL Animation : Urbicand, Syndicat Mixte	
9h30		
9h30	LES FORCES DU TERRITOIRE LE SOCLE Groupe 1 Animation : Big Bang, Soberco	ARMATURE URBAINE ET FONCTIONNALITÉS Groupe 2 Animation : Tekhnê, Adéquation, Urbicand
10h45	PAUSE	
11h00	ARMATURE URBAINE ET FONCTIONNALITÉS Groupe 1 Animation : Tekhnê, Adéquation, Urbicand	LES FORCES DU TERRITOIRE LE SOCLE Groupe 2 Animation : Big Bang, Soberco
12h15	PAUSE DÉJEUNER sur place	
13h30	LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION INTERFACES Groupe 1 Animation : Soberco, Urbicand, Tekhnê	LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION INTERFACES Groupe 2 Animation : Soberco, Urbicand, Tekhnê
14h45	PAUSE	
15h00	DEBRIEFING + DÉBAT Animation : Equipe, Syndicat Mixte	
16h30		
16h30	SYNTHÈSE Animation : Tekhnê	
17h00		

Visite de l'agglomération

Objectif

La visite de l'agglomération sur une large partie de son territoire avait pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir ses forces et faiblesses suite aux précédents échanges en G8 et en atelier.

Au cours de la visite, l'équipe menée par Tekhnê et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont amené les membres du G8 sur les lieux stratégiques présentés au cours de la séance de restitution. Ils ont pu affirmer certains points de lecture de l'équipe technique, préciser les ambitions propres à chaque commune et les projets engagés.

Les échanges riches ont permis de soulever des questions et différentes stratégies de développement.

Moyens

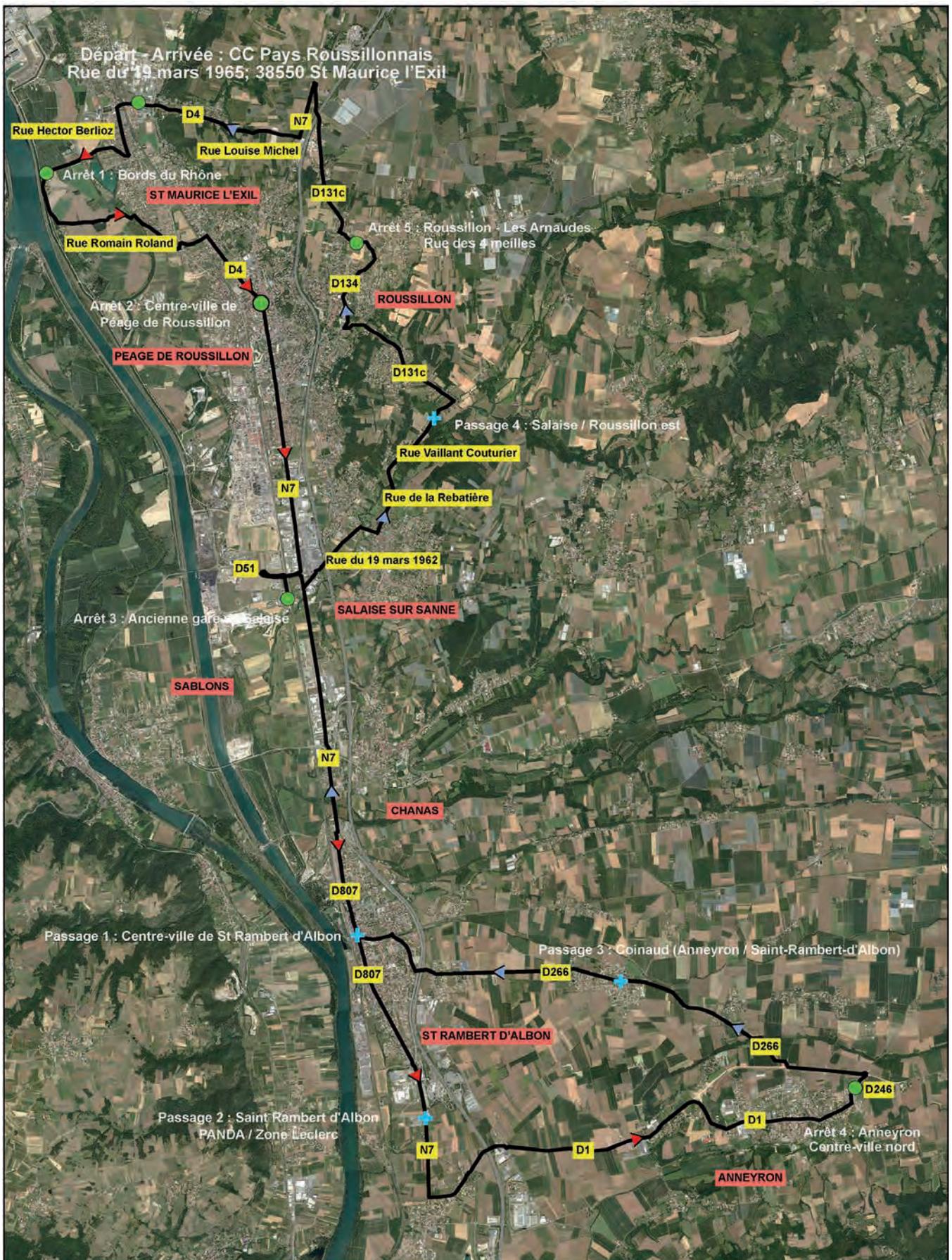
La visite s'est effectuée grâce à un bus du réseau TPR qui a réalisé un parcours défini en fonction des lieux stratégiques où s'arrêter et échanger.

Planning

La visite s'est déroulée le 01 avril 2016, de 13h30 à 17h suivant le parcours présenté en page 91.



Visite de l'agglomération



- ▶ Trajet aller
- ▶ Trajet retour
- Points d'arrêt
- + Points de passage en bus sans arrêt

Comité de pilotage n°02

Objectif

Ce deuxième comité de pilotage a regroupé l'ensemble des élus de l'agglomération dans un format restreint.

L'équipe Tekhnê a restitué une première vision stratégique du territoire croisant les données issues du diagnostic problématisé et des séances participatives (atelier et visite) à travers l'identification :

- des marqueurs du territoire,
- des difficultés de mise en oeuvre du projet,
- des dynamiques de développement.

A la suite de ce comité de pilotage, le groupe d'élus a choisi de prioriser les secteurs de développement sur le long terme depuis le fond de vallée jusqu'au coteaux.

Moyens

Le comité de pilotage s'est déroulé en séance plénière et a été conclu par des échanges sur la présentation de l'équipe.

Planning

La rencontre s'est déroulée le 12 avril 2016, de 14h à 17h à la mairie de Sablons.



DONNÉES

GÉNÉRALES

- BD Topo IGN sous format SIG, mise à disposition par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône
- Orthophoto 2015, mise à disposition par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône

DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

- INSEE, fiches communales (<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm>)
- SITADEL, production de logements neufs commencés (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitadel2-donnees-detaillees-locaux.html>)

DÉPLACEMENTS

- RÉSEAU TER RHÔNE-ALPES, fiches d'identité, fiches horaires des gares (<http://www.ter.sncf.com/rhone-alpes/depliant/recherche>) et caractéristiques des gares de Péage-de-Roussillon et Saint-Rambert d'Albon, 2014
- CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME, DE L'ARDÈCHE, DE L'ISÈRE, réseau de transports en commun départemental
- TRANSPORTS DU PAYS ROUSSILLONNAIS (TRP), réseau de transports en commun intercommunal
- OPEN STREET MAP, réseau de pistes cyclables
- DDT et CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME ET DE L'ISÈRE, trafic routier

ENVIRONNEMENT

- DREAL Rhône-Alpe
- Inventaire et études pelouses sèches Isère rhodanienne et Bonnevaux, 2014
- Inventaire pelouses sèches Costière rhodanienne CENAR, 2013
- Inventaire Ouest drômois CG Drôme, 2009
- RGP2013
- SMBA 2007
- Corine Land Cover 2006
- Cartographie PNR Pilat 2003-2004
- Géo Rhône-Alpes 2015 - BRGM
- Cadrage régional des matériaux et carrières
- IREP 2015
- ARS Rhône-Alpes, captages d'eau
- www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
- georisques.gouv.fr
- BRGM, argiles.fr
- Institut des Risques majeurs

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

- Commune d'ANNEYRON, PLU annulé du 27 octobre 2010
- Commune de CHANAS, PLU approuvé du 5 décembre 2011
- Commune de Péage-de-Roussillon, POS modifié en novembre 2005
- Commune de Roussillon, PLU arrêté le 26 janvier 2016
- Commune de Sablons, PLU approuvé du 01 mars 2014
- Commune de Saint-Maurice-l'Exil, PLU arrêté du 15 décembre 2015
- Commune de Saint-Rambert-d'Albon, POS modifié le 26 juillet 2001 puis en 2006
- Commune de Salaise-sur-Sanne, PLU approuvé le 04 février 2014
- Programme Local de l'Habitat du Pays Roussillonnais 2011-2017, approuvé en 2011
- Programme Local de l'Habitat de Porte de DrômArdèche, approuvé en 2016
- Plan Climat Energie Territorial du Pays Roussillonnais, 2014-2017, approuvé en 2011
- Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône, approuvé en 2012

BIBLIOGRAPHIQUES

DÉPLACEMENTS

- AGENCE D'URBANISME DE LYON, «Les potentiels d'urbanisation autour des gares des Rives du Rhône», 2007
- SYTRAL, «Enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise», 2007
- AGENCE D'URBANISME DE LYON, «La RN7 dans l'agglomération roussillonnaise. Amélioration des conditions de mobilité et appropriation urbaine», 2011
- HORIZON CONSEIL, «Étude d'impact circulaire des opérations d'aménagement commercial le long de la RN7 en traversée du Pays Roussillonnais», 2013
- MASTER ALTERVILLES, «Pratiques et enjeux de mobilités dans l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon: une approche par les altermobilités.», 2014
- CEREMA, «ZIP Salaise Sablons, problématique routière». Restitution du 20 mai 2014
- EGIS, «Étude de circulation et de déplacements tous modes», 2012-2013
- TRANSITEC, «Analyse des problématiques d'infrastructures routières et du système de déplacements», 2014

ÉTUDE DE TERRITOIRE

- SMRR & LES DÉVELOPPEURS ASSOCIÉS, «La Trans-rhodanienne Isère Drôme et Ardèche Nord : pour une synergie territoriale par l'alliance des 3 confins départementaux», 2011
- SMRR & Aul, «Atelier d'innovation en urbanisme. Capitalisation des productions de l'atelier. Synthèse», 2013
- Aul, «Étude de territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais», 2014
- AGENCE D'URBANISME DE LYON, «Diagnostic du Scot Rives du Rhône», 2015

PROGRAMMATION

- PIVADIS, «Étude pour la réalisation d'un schéma de développement commercial. Communauté de communes Porte de DrômArdèche», 2014
- CIBLES ET STRATÉGIES, «Étude de redynamisation commerciale. Communauté de communes du Pays Roussillonnais», 2014
- ADÉQUATION, «Approche sur les capacités de marché et la densité dans le Scot Rives du Rhône», rapport 2015

ENVIRONNEMENT

- ASSOCIATION NATURE VIVANTE, «Connaissance et préservation des pelouses sèches. Isère rhodanienne et Bonnevaux», 2013-2014
- Etude d'identification et protection des ressources en eau souterraine majeures pour l'AEP sur la nappe alluviale du Rhône, 2010
- Etude des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future de la nappe Bièvre-Liers-Valloire, 2012
- Rapport sur l'assainissement des eaux usées Territoire Rives du Rhône, 2014

FONCIER

- EPORA, «Étude foncière sur la communauté de communes Rhône-Valloire», 2009
- EPORA, «Étude de gisement foncier Rhône Nord. Conférence de bassins», 2016

PHOTOGRAPHIES

- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, Renaud Vezin
- Équipe Tekhnê
- Syndicat Mixte des Rives du Rhône



Table des matières

INTRODUCTION	3
<i>Présentation du territoire</i>	3
<i>Contexte</i>	4
<i>Les objectifs du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon Saint-Rambert-d'Albo</i>	4
<i>La méthode de travail</i>	8
<i>Des particularités territoriales qui font sens commun</i>	9
01- PORTRAIT DU TERRITOIRE	11
1.1 Un territoire en croissance démographique	12
<i>Une dynamique démographique concurrencée depuis peu par les communes périphériques</i>	12
<i>Environ + 12 800 habitants en 2040</i>	12
1.2 Une structure des ménages et des profils d'habitants qui évoluent	16
<i>Une structure familiale dominante ...</i>	16
<i>... Mais une proportion des petits ménages qui augmente au fil des années</i>	16
1.3 Un territoire attractif pour les actifs	17
<i>Un bassin d'emplois dynamique</i>	17
<i>Un territoire marqué par l'industrie et le commerce</i>	17
<i>Un fort taux de chômage</i>	18
<i>Une population modeste</i>	18
1.4 Une nécessaire adéquation du parc résidentiel à la demande locale	19
<i>Des besoins immobiliers qui évoluent</i>	19
<i>Des capacités financières limitées</i>	19
<i>Adéquation entre profils des ménages, capacités financières et formes urbaines</i>	20
1.5 Une stratégie de planification territoriale émergente	21
<i>Des documents de planification urbaine à différents stades d'avancement</i>	21
<i>Des documents intercommunaux thématiques en place sur chaque epci</i>	21
02- ANALYSE CROISÉE DU TERRITOIRE	23
2.1 Inscrire l'ambition de développement dans l'armature régionale	25
<i>Une situation régionale dynamique</i>	25
<i>Synthèse et perspectives</i>	26
2.2 Affirmer les lignes de forces du territoire	29
<i>Un territoire en vallée du Rhône</i>	29
<i>Des typologies de paysage contrastées</i>	32
<i>Le Rhône et la vallée dédiée à l'économie</i>	33
<i>La banalisation des paysages</i>	37
<i>Une armature écologique peu structurante et ignorée</i>	38
<i>Des espaces agricoles sous forte pression</i>	38
<i>Synthèse et perspectives</i>	42
2.3 Structurer l'armature urbaine de l'agglomération et renforcer sa fonctionnalité	46
<i>Continuum urbain</i>	46
<i>Un territoire de services</i>	49
<i>Une offre commerciale duale entre les centres urbains et la périphérie</i>	49
<i>Un secteur stratégique pour l'emploi des actifs</i>	53
<i>Du bourg à la ville zonée</i>	56





Table des matières

<i>Un territoire largement dédié à la voiture individuelle...</i>	60
<i>... Avec une offre ferroviaire de qualité</i>	60
<i>Une organisation nord sud du système routier mal adapté aux besoins</i>	62
<i>Une offre en mobilités alternatives encore fragile</i>	65
<i>Synthèse et perspectives</i>	67
2.4 Définir les limites d'un territoire en expansion et assurer des interfaces de qualité	70
<i>Un territoire de contrastes et de contraintes</i>	70
<i>Un territoire sous pression</i>	72
<i>L'eau, une ressource stratégique</i>	73
<i>Une urbanisation à maîtriser</i>	77
<i>Des capacités foncières suffisantes</i>	79
<i>Une répartition inégale des capacités foncières</i>	81
<i>Synthèse et perspectives</i>	84
03- LECTURE PARTAGÉE DU TERRITOIRE	86
3.1 Les marqueurs d'identité du territoire	87
<i>La vallée du Rhône</i>	87
<i>Le faisceau d'infrastructures</i>	88
<i>L'industrie</i>	88
<i>L'agriculture</i>	90
<i>Les pôles urbains</i>	90
3.2 Les dynamiques du territoire, forces et limites	93
<i>Une forte attractivité du territoire</i>	93
<i>Avec des dynamiques de développement contrastées</i>	93
<i>Une gouvernance de l'aménagement du territoire à améliorer</i>	94
<i>Un territoire contraint dans ses limites d'expansion</i>	95
04- LE SAARRA	96
4.1 Pourquoi élaborer un schéma d'aménagement ?	96
4.2 En adoptant quelle stratégie ?	98
<i>Dynamique 01</i>	99
<i>Dynamique 02</i>	100
<i>Deux dynamiques qui peuvent se combiner dans l'espace et le temps</i>	101
05- ANNEXES	102
<i>Comité de pilotage n°01</i>	103
<i>Atelier partenarial n°01</i>	104
<i>Visite de l'agglomération</i>	106
<i>Comité de pilotage n°02</i>	108
<i>Ressources</i>	109

